

APPEL D'OFFRES

TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHE CENTRAL DE BAMBARI

LOT 1 : Construction : 80 kiosques et 2 blocs de deux latrines

**LOT 2 : Réhabilitation : 1 ensemble d'étals, 44 kiosques, 1 hangar, et 1 bloc
sanitaire**

AO n° : 17/RESA/2019
Projet : 00105632 : RESA
Pays : République Centrafricaine
Délivré : Mars 2019

CENTRAFRIQUE

Sommaire

Section 1. Lettre d'invitation	4
Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires	5
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	5
1. Introduction	5
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	5
3. Éligibilité	6
4. Conflit d'intérêts	6
B. PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
5. Considérations générales	7
6. Coût de la préparation de l'offre	7
7. Langue	7
8. Documents comprenant l'offre	7
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	7
10. Format et contenu de l'offre technique.....	7
11. Barème de prix.....	8
12. Garantie de soumission.....	8
13. Devises	8
14. Coentreprise, consortium ou partenariat	8
15. Offre unique.....	9
16. Durée de validité de l'offre	9
17. Extension de la durée de validité de l'offre.....	10
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	10
19. Modification des offres	10
20. Autres types d'offres	10
21. Conférence préalable à l'offre	10
C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES	11
22. Dépôt.....	11
Offre déposée en version imprimée (manuelle)	11
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering.....	11
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	12
24. Retrait, remplacement et modification des offres	12
25. Ouverture des offres	12
D. Évaluation des offres.....	12
26. Confidentialité	12
27. Évaluation des offres	13
28. Examen préliminaire.....	13
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	13
30. Évaluation des offres techniques et des prix	13

31. Devoir de précaution.....	13
32. Clarification des offres.....	14
33. Conformité des offres.....	14
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions.....	14
E. ADJUDICATION DU CONTRAT	15
35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	15
36. Critères d'adjudication	15
37. Analyse	15
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	15
39. Signature du contrat.....	15
40. Type de contrat et conditions générales.....	15
41. Garantie de bonne exécution	15
42. Garantie bancaire de restitution d'avance.....	16
43. Indemnité forfaitaire	16
44. Dispositions en matière de paiement.....	16
45. Contestation des fournisseurs	16
46. Autres dispositions	16
Section 3. Fiche technique	17
Section 4 Critères d'évaluation	19
Section 5a : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif	24
Section 5b : Autres exigences connexes	50
Section 6 : Formulaire de soumission à renvoyer/liste de vérification	52
Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	52
Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire.....	54
Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	56
Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification	57
Formulaire E : Format de l'offre technique.....	60
Formulaire F : Formulaire de barème de prix	63
FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission.....	64

SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

- Section 1 : Lettre d'invitation
- Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires
- Section 3 : Fiche technique
- Section 4 : Critères d'évaluation
- Section 5 : Tableau des exigences et spécifications techniques
- Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer
 - Formulaire A : Formule de soumission de l'offre
 - Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
 - Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats
 - Formulaire D : Formulaire de qualification
 - Formulaire E : Format de l'offre technique
 - Formulaire F : Barème de prix

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO, et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception de cet AO en envoyant un courriel à l'adresse **achats.cf@undp.org** en indiquant si vous souhaitez ou non soumettre une offre. Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de personne référente pour toute question liée au présent AO.

Le PNUD attend avec intérêt votre offre et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux possibilités commerciales proposées par le PNUD.

Approuvé par :

Nom : SEVENAIS STERLING

Fonction : DPAO

Date : mars 12, 2019

SECTION 2. Instructions destinées aux soumissionnaires

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Introduction

- 1.1 Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l'adresse <https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d>
- 1.2 Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO.
- 1.3 Le PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure d'achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d'une notification d'annulation sur le site Web du PNUD.
- 1.4 Dans le cadre de l'offre, il est souhaité que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l'adjudication du contrat, il doit s'inscrire sur le Portail avant la signature du contrat.

2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations

- 2.1 Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles ainsi que l'obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d'achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l'adresse : http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html.
- 2.2 Les soumissionnaires et les fournisseurs n'offrent pas de cadeaux ni d'invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d'agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d'attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux.
- 2.3 En vertu de cette politique, le PNUD :
 - a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l'appel d'offres pour le contrat en question ;
 - b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou indéfinie, à l'adjudication d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s'est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l'appel d'offres d'un contrat du PNUD ou de l'exécution de ce dernier.
- 2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à

		l'intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l'adresse : https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachme nt/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf
3. Éligibilité	3.1	Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s'ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations.
	3.2	Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d'éligibilité tel qu'établi par le PNUD.
4. Conflit d'intérêts	4.1	Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations : a) S'ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse et de l'estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ; b) S'ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; c) S'il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion.
	4.2	En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts.
	4.3	De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu'ils sont conscients des éléments suivants : a) Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d'un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ; b) Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales. En cas de non-divulcation de cette information, il est possible que l'offre ou les offres concernées par cette non-divulcation soient rejetées.
	4.4	L'éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions

qui peuvent mener à un avantage indu sur d'autres soumissionnaires peuvent provoquer le rejet de l'offre.

B. PRÉPARATION DES OFFRES

5. Considérations générales	5.1 Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent provoquer le rejet de l'offre. 5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l'appel d'offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence.
6. Coût de la préparation de l'offre	6.1 Le soumissionnaire prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n'est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.
7. Langue	7.1 L'offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique.
8. Documents comprenant l'offre	8.1 L'offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique : a) Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Offre technique ; c) Barème de prix ; d) Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ; e) Toute pièce jointe ou tout appendice à l'offre.
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	9.1 Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l'adjudication d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD.
10. Format et contenu de l'offre technique	10.1 Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l'appel d'offres. 10.2 Des échantillons d'objets, lorsqu'exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu'autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S'ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu'autrement indiqué. 10.3 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrit le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l'exécution des services ou pour l'entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu'autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l'offre tel que prescrit dans la fiche technique. 10.4 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d'au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu'autrement indiqué dans cet appel d'offres.

11. Barème de prix	11.1 Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l'appel d'offres et en prenant en considération les exigences de l'AO. 11.2 Toute exigence décrite dans l'offre technique, mais dont le prix n'est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final.
12. Garantie de soumission	12.1 Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu'à trente (30) jours après la date de validité finale de l'offre. 12.2 La garantie de soumission est incluse, avec l'offre. Si une garantie de soumission est exigée par l'appel d'offres mais n'est pas présentée avec l'offre technique, l'offre est rejetée. 12.3 Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par le PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exigée par le PNUD, celui-ci rejette l'offre. 12.4 Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l'original de la garantie doit être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique. 12.5 Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l'offre en cas de survenance d'un ou de plusieurs des cas suivants : a) Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l'offre indiquée dans la fiche technique, ou ; b) Si le soumissionnaire retenu omet : i. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ; ii. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.
13. Devises	13.1 Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l'ensemble des offres : a) Le PNUD convertira la devise indiquée dans l'offre dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ; b) Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.
14. Coentreprise, consortium ou partenariat	14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques

	composant la coentreprise. 14.2 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat n'est pas changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD. 14.3 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d'une offre unique. 14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat. 14.5 Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l'expérience, différencie clairement : a) Les antécédents et l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ; b) Les antécédents et l'expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat. 14.6 Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles. 14.7 La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d'expertise et des ressources n'est pas disponible dans une seule société.
15. Offre unique	15.1 Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise) dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d'une coentreprise. 15.2 Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants : a) S'ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ; b) Si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ; c) S'ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ; d) S'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tierces parties, leur permet d'avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO ; e) S'ils sous-traitent l'offre l'un de l'autre, ou si le sous-traitant d'une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participe à plus d'une offre reçue lors de la procédure d'appel d'offres. La présente condition, relative au personnel, ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs offres.
16. Durée de validité de l'offre	16.1 Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, et leur validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie

	d'une durée de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme. 16.2 Lors de la période de validité de l'offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total.
17. Extension de la durée de validité de l'offre	17.1 Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d'étendre la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de la durée de validité de l'offre. La demande et les réponses se font à l'écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'offre. 17.2 Si le soumissionnaire convient d'étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l'offre originale. 17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser d'étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l'appel d'offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d'une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n'est pas tenu d'y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues. 18.2 Le PNUD offrira des réponses aux demandes d'éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique. 18.3 Le PNUD s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.
19. Modification des offres	19.1 À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres. Les modifications seront rendues disponibles à l'ensemble des soumissionnaires potentiels. 19.2 Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres.
20. Autres types d'offres	20.1 Les autres types d'offres ne seront pas considérées, à moins qu'autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d'un autre type d'offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d'offre, mais seulement s'il dépose également une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l'offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre type d'offre. 20.2 Si plusieurs autres types d'offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d'offre ».
21. Conférence préalable à l'offre	21.1 S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n'avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des

	soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d'appel d'offres en ligne eTendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l'appel d'offres, à moins qu'une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l'appel d'offres.
C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES	
22. Dépôt	22.1 Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l'offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courriel ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique. 22.2 L'offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L'autorisation est communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivrée par le représentant juridique de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, jointe à l'offre. 22.3 Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d'une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD.
Offre déposée en version imprimée (manuelle)	22.4 Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courriel ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit : (a) L'offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu'approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement provenir de l'original signé. En cas de différences entre l'original et les copies, l'original prévaut. (b) L'offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe sous pli scellé qui : - Porte le nom du soumissionnaire ; - Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ; - Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des offres » tel qu'indiqué dans la fiche technique. Si les enveloppes et les colis comportant l'offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l'offre.
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering	22.5 Le dépôt par courriel ou par l'intermédiaire du système d'appel d'offres en ligne eTendering, s'il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit : - Les fichiers électroniques faisant partie de l'offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ; - Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courriel ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique. 22.6 Davantage d'instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering sont offertes dans le

	Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notices/resources/
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	23.1 Les offres complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l'adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles il a reçu l'offre. 23.2 Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.
24. Retrait, remplacement et modification des offres	24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu'elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres. 24.2 Offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme « RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ». 24.3 Système eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l'offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d'offre, tel que nécessaire. Davantage d'instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo. 24.4 Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu'elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l'offre est retirée après qu'elle a été ouverte.
25. Ouverture des offres	25.1 Le PNUD ouvre les offres en présence d'un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres. 25.2 Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l'état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l'ouverture. Aucune offre n'est rejetée à l'ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés. 25.3 Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.
D. ÉVALUATION DES OFFRES	
26. Confidentialité	26.1 Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d'adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l'adjudication du contrat. 26.2 Toute tentative de la part d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d'influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d'adjudication du

	contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l'application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur.
27. Évaluation des offres	27.1 Le PNUD mènera l'évaluation sur l'unique base des offres déposées. 27.2 L'évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes : a) Examen préliminaire, notamment de l'éligibilité b) Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l'examen préliminaire du fait de leur prix. c) Évaluation de qualification (si la pré-qualification n'a pas été effectuée) a) Évaluation des offres techniques b) Évaluation des prix L'évaluation détaillée s'axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D'autres offres dont les prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire.
28. Examen préliminaire	28.1 Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	29.1 L'éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d'éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d'évaluation). 29.2 En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés : a) Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ; b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ; c) Ils disposent de l'expérience similaire nécessaire, de l'expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d'assurance qualité ainsi que d'autres ressources applicables à la prestation des services requis ; d) Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ; e) Ils n'ont pas d'antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ; f) Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.
30. Évaluation des offres techniques et des prix	30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d'autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d'autres documents de l'appel d'offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d'offre lorsque nécessaire.
31. Devoir de précaution	31.1 Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, tout ou partie des éléments suivants :

	a) Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ; b) Valider le degré de conformité aux exigences de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ; c) Demander des renseignements et vérifier les références auprès d'organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ; d) Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l'exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ; e) Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ; f) D'autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'adjudication du contrat.
32. Clarification des offres	32.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre. 32.2 La demande d'éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l'évaluation des offres, conformément à l'appel d'offres. 32.3 Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD ne sont pas pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'offre.
33. Conformité des offres	33.1 Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l'ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l'appel d'offres sans dérogation, réserve ou omission importante. 33.2 Si une offre n'est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes.
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	34.1 À condition qu'une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante. 34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l'offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l'offre. L'offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande. 34.3 En ce qui concerne les offres ayant passé l'examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit : a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné,

	obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. 34.4 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle le PNUD aura procédé, son offre sera rejetée.
--	--

E. ADJUDICATION DU CONTRAT

35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix le plus bas.
36. Critères d'adjudication	36.1 Avant l'expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l'offre est considérée comme étant conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas.
37. Analyse	37.1 Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l'offre du soumissionnaire pour l'aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d'achats du PNUD. Le contenu d'autres offres et leur comparaison à l'offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués.
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	38.1 Lors de l'adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales.
39. Signature du contrat	39.1 Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous quinze (15) jours à compter de sa date de réception. S'il ne le fait pas, le PNUD a des raisons suffisantes pour annuler l'adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d'offres.
40. Type de contrat et conditions générales	40.1 Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du PNUD, tel qu'indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
41. Garantie de bonne exécution	41.1 Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqués dans la fiche technique disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitat

	ion Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution FR.docx dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet.
42. Garantie bancaire de restitution d'avance	42.1 Le PNUD a pour principe de ne pas verser d'avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l'exigent (c'est-à-dire qu'il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d'avance est autorisée en vertu de la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total de la restitution d'avance dans le formulaire disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP POPP DOCUMENT LIBRARY/Public/PSU Solicitation Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance FR.docx.
43. Indemnité forfaitaire	43.1 Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique.
44. Dispositions en matière de paiement	44.1 Le paiement sera seulement effectué après l'acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l'attestation d'acceptation du travail délivrée par l'autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s'effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat.
45. Contestation des fournisseurs	45.1 La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n'a pas été attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html.
46. Autres dispositions	46.1 Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l'administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l'ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 46.3 L'ONU a mis en place des restrictions sur l'emploi des (anciens) membres du personnel de l'ONU impliqués dans les procédures d'achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&refer=/english/&Lang=F.

SECTION 3. Fiche technique

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l'appel d'offres dans le cas d'un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d'autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

Numéro de fiche technique	Référence à la section 2	Données	Instructions ou exigences particulières
1	7	Langue de l'offre :	Français
2		Conditions relatives au dépôt d'une soumission au titre de certaines parties ou sous-parties de l'ensemble des exigences	☒ Interdit
3	20	Autres types d'offres	NA
4	21	Une visite obligatoire de site sera organisée	Date : 19 MARS 2019 Heure : 10H00 Lieu : Marché Central - Bambari
5	16	Durée de validité de l'offre	120 jours
6	13	Garantie de soumission pour les 2 lots et Validité	☒ Requise à hauteur de 9.000.000 FCFA - La validité de la garantie de soumission est de 120 jours à compter du dernier jour de dépôt des soumissions. - Les garanties de soumission des soumissionnaires non retenues seront restituées.
7	41	Avance lors de la signature du contrat	☒ Autorisée dans la limite de 20 % du contrat sous réserve de fourniture d'une caution bancaire d'une institution financière de premier ordre ¹
8	42	Indemnité forfaitaire	☒ Sera imposée aux conditions suivantes : Une pénalité de 1/2000 du coût des travaux par jour calendaire

¹ Si l'avance demandée par le soumissionnaire dépasse 20 % de l'offre de prix ou la somme de USD 300.000, le soumissionnaire devra fournir une garantie de restitution d'avance d'un montant égal à celui de l'avance, à l'aide du formulaire et du contenu du document figurant dans la section 10.

			de retard, jusqu'au 30ème jour et à 1/1000 au-delà du 30ème jour sauf cas de force majeure attesté par le comité de suivi. Le montant maximum des pénalités est fixé à 10% du montant initial du contrat et le nombre maximum de jours de retard est de 60% du délai contractuel. Dès lors le PNUD se réserve le droit de résilier le contrat, auquel cas il saisit la retenue de garantie et peut utiliser d'autres formes de recours.
9	40	Garantie de bonne exécution	Requise ou en échange une retenue de garantie de 10% de la valeur globale du contrat. Cette retenue sera rendue au fournisseur après la livraison définitive sanctionnée par un PV signé.
10	12	Devise de l'offre	FCFA (XAF)
11	31	Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions	Sept (07) jours avant la date de dépôt
12	31	Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d'éclaircissement et les questions	Personne référente au PNUD : Services Procurement Adresse : PNUD CENTRAFRIQUE Courriel : achats.cf@undp.org Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.
13	18, 19 et 21	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'appel d'offres et des réponses et éclaircissements demandés	☒ <u>Communication directe aux soumissionnaires potentiels par courrier électronique à l'adresse :</u> achats.cf@undp.org ☒ http://procurement-notice.undp.org
14	23	Date-limite de dépôt des soumissions	Date : 1 avril 2019 Heure : 12h00 mn
14	22	Manière autorisée de dépôt des offres Nombre de copies obligatoire de la soumission	☒ Courrier/remise en main propre ☒ Original : 01 ☒ Copies : 02 01 copie sous clé USB
15	22	Adresse de dépôt des offres	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) BP 872 Avenue de l'Indépendance – Face Ministère des Transports

16	22	Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système eTendering)	☒ Non permis
17	25	Date, heure et lieu d'ouvertures des offres	Date et heure : 1 avril 2019 à 14H Lieu : Bureau PNUD Bangui
18	27, 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat	Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas.
19		Date prévue pour l'entrée en vigueur du contrat	<i>mai 1, 2019</i>
20		Durée maximum prévue du contrat	Six (6) mois à titre indicatif pour chaque lot. L'entreprise précisera le délai d'exécution devant lui permettre d'exécuter lesdits travaux selon les règles de l'art connaissant toutes les contraintes liées à ces travaux. Ce timing constituera un critère de sélection. Fin de contrat prévu : 30 octobre 2019
21	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	Un seul soumissionnaire par lot après analyse de la combinaison optimale qui permet au PNUD de réaliser des économies.
22	39	Type de contrat	Contrat de travaux http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
23	39	Conditions générales du contrat du PNUD qui s'appliqueront	UNDP General Terms and Conditions for Institutional (de minimim) Contracts http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
24		Autres informations relatives à l'AO	<i>[Toutes les autres instructions et informations qui n'ont pas encore été mentionnées dans la présente fiche technique mais qui concernent l'AO doivent être fournies ici et dans toute autre rubrique qui pourra être ajoutée sous la présente rangée]</i>

SECTION 4 Critères d'évaluation

Critères d'examen préliminaire

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non :

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimum fournis
- Validité de l'offre
- Garantie de soumission (si exigée) déposée selon les exigences de l'appel d'offres avec période de validité conforme

Critères d'éligibilité et de qualification minimum

L'éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué.

Si l'offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqué.

Objet	Critères	Exigence en matière de dépôt des documents
ÉLIGIBILITÉ		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement.	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
Éligibilité	Un fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Certificats et licences	▪ Dûment autorisé à agir en qualité d'agent au nom du fabricant, ou une procuration, si le soumissionnaire n'est pas le fabricant ▪ Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
QUALIFICATION		
Antécédents de contrats inexécutés²	L'inexécution d'un contrat n'a pas découlé d'une faute de la part du contractant au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Antécédents de contentieux	Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expériences antérieures	Minimum cinq (5) ans d'expérience pertinente dans les domaines similaires.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum cinq (5) contrats de valeur, nature et complexité similaires mis en œuvre au cours des trois (3) dernières années	Formulaire D : Formulaire de

² L'inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l'inexécution n'a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d'un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n'ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L'inexécution n'englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l'employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L'inexécution doit être basée sur l'ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c'est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d'appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées.

	(2016-2018) <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence)</i>	qualification
Situation financière	Chiffre d'affaires annuel minimal de 100 000 000 Francs XAF au cours des 3 dernières années (2016-2018) <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit montrer la solidité actuelle de sa situation financière et indiquer sa rentabilité potentielle à long terme. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Évaluation technique	Les offres financières sont évaluées sur un système Réussi/Échoué en ce qui concerne le respect ou non-respect des spécifications techniques désignées dans le document d'offre.	Formulaire E : Formulaire d'offre technique
Évaluation financière	Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F. La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l'assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l'installation, la mise en service, la formation, les conditionnements spéciaux, etc., si applicable) Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes.	Formulaire F : Formulaire de barème de prix
Documents nécessaires à soumettre pour la validation des offres Qualification des soumissionnaires (En "Copies certifiées conformes » uniquement)	<u>Documents obligatoires dont l'absence entrainera automatiquement le rejet du dossier à la phase préliminaire</u> ☒ Attestation de visite de site ☒ Registre de Commerce ; ☒ Une attestation d'immatriculation/de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ; ☒ Quitus de l'ACPFPE et de la CNSS pour l'année 2018 et 2019 ; ☒ Etats financiers certifiés des trois dernières années y compris le rapport des commissaires aux comptes au titre des années 2016-2017 et 2018. <u>Autres documents qui seront requis</u> ☒ Déclaration sous l'honneur de non-appartenance à la liste noire du Conseil de Sécurité 1267/1989, de la Centrale d'Achat des Nations Unies ou sur toute autre liste ☒ Profil de l'entreprise, qui ne doit pas dépasser cinq (5) pages, y compris des brochures imprimées et des catalogues de produits pertinents aux biens/services achetés ;	Les sociétés ayant effectué la visite de site lors du précédent processus et souhaitant soumissionner pour ce nouveau processus, ne sont pas obligés de prendre part à la visite de site.

	☒ Une lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une soumission pour le compte d'une entité située en dehors du pays ; ☒ Justification par des attestations de bonne exécution des cinq (05) clients les plus importants du point de vue de la valeur des contrats dans le domaine, au cours des cinq (05) dernières années (présenter les documents nécessaires) ; ☒ Attestation de services rendus avec satisfaction d'au moins 5 clients importants pour les travaux similaires ☒ Une liste de références bancaires (nom de la banque, adresse, personne à contacter et coordonnées de la personne à contacter)	
Structure de la soumission technique et liste des documents à fournir	☒ Organigramme ☒ Planning d'exécution des travaux ☒ Méthodologie d'exécution des travaux <u>Critères d'évaluation des soumissions :</u> ☒ Minimum cinq (5) ans d'expérience pertinente dans les domaines similaires ☒ Minimum cinq (5) contrats de valeur, nature et complexité similaires mis en œuvre au cours des trois (3) dernières années. ☒ Chiffre d'affaires annuel minimal de 100 000 000 Francs XAF au cours des 3 dernières années. ☒ Montant du contrat le plus important au cours des 5 dernières années : USD 150.000 USD (2014-2018) ☒ Adéquation du calendrier d'exécution au calendrier du projet. <u>Critères d'évaluation du personnel par lot</u> ☒ CV actualisé et copie des diplômes des employés affectés au chantier à la mission par lot: - 1 conducteur des travaux : Ingénieur de BTP (Bac +5) ou équivalent avec au moins 5 d'expériences professionnelles ou 1 ingénieur des travaux (Bac + 3) ou équivalent avec au moins 10 ans d'expériences professionnelles dans des travaux de volume et de complexité similaires au présent marché - 1 chef de chantier : Ingénieur des travaux ou équivalence avec au moins 10 ans d'expériences professionnelles <u>Matériel affecté au projet par lot</u> ☒ Liste des équipements alloués au chantier et justificatifs d'appartenance ou de location, ainsi que les cartes grises des véhicules et engins affectés au chantier -1 camion benne de 8 m3, 1 voiture de liaison, 1 bétonnière, 1 aiguille vibrante, un Groupe Electrogène de 7,5 KVa, 1 ensemble	

	de petits matériels et tout autre matériel nécessaire à la réalisation de la mission	
Critères d'attribution et d'évaluation des offres	☒ Meilleurs prix compétitifs des offres techniques retenues ☒ Conformité totale des offres aux critères techniques requis; ☒ Vérification de l'authenticité des informations continues dans les offres techniques et financières auprès de toutes les autorités compétentes ainsi que des partenaires cités dans les différents documents ☒ Adéquation des délais de traitement et/ou de livraison aux urgences du PNUD ☒ Validation du degré de conformité aux exigences de l'AO et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation.	

SECTION 5A : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif

Voir le Tableau des exigences et spécifications techniques ci-dessous

#	Descriptions ou spécifications ³ de l'objet à fournir	Quantité	Date de livraison	Autres informations

³ Le cas échéant, le regroupement des articles par lot est recommandé, en particulier en cas d'autorisation d'offres partielles.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1. INSTALLATION CHANTIER

L'Entrepreneur est tenu à se rendre sur le site et connaître parfaitement l'emplacement, l'état et les abords du chantier, les possibilités d'approvisionnement des matériaux, de l'eau et du courant nécessaire à tous les besoins des travaux.

L'Entrepreneur étant censé s'être rendu compte des difficultés qu'il pourrait rencontrer à cet égard, n'est admis à alléguer aucun motif de retard. Lui incombe les prestations et charges suivantes, énumérées de façon non limitative :

- a. Amenée et repli du matériel ainsi que l'amenée et le montage des installations de chantier, leur démontage et leur repli ;
- b. L'installation sur le chantier de baraque pour abriter le personnel (Bureau) en cas d'intempéries, baraques pour protéger de manière générale tous les matériaux et les matériels pouvant souffrir de la pluie ou de l'ensoleillement ; il prendra en compte de pouvoir enlever le tuyau d'adduction d'eau hors usage et la palissade d'environ cinq mètres se trouvant au lieu où devra être aménagé le parking.
- c. La mise à la disposition du Maître de l'ouvrage du matériel et du personnel nécessaires ;
- d. Tous frais généraux et frais d'entretien des travaux jusqu'à la réception provisoire ; Dans la mesure de ses possibilités l'administration mettra gratuitement à la disposition de l'Entrepreneur, pour la durée des travaux, le domaine public ou privé de l'état nécessaire aux besoins du chantier. Les terrains appartenant à l'administration et mis à la disposition de l'Entrepreneur devront lui être remis en bon état en fin des travaux.

L'enlèvement des matériels, repli chantier devra être réalisé dans un délai de trente (30) jours à compter de la date du procès-verbal de la réception provisoire faute de quoi l'administration y procédera d'office par la seule échéance du terme sans préavis et aux frais de l'Entrepreneur.

Toutefois, si le maintien en place de certaines installations après achèvement des travaux était susceptible d'intéresser l'Administration. L'Entrepreneur serait tenu de les laisser intactes en fin des travaux à condition que la demande de l'Administration soit formulée au moins quinze (15) jours avant la date d'expiration du délai contractuel : dans ce cas, la désignation des installations à maintenir sera notifiée à l'Entrepreneur par ordre de service.

▪ Fin des travaux

Les travaux ne sont considérés comme achevés complètement qu'après le nettoyage du chantier et après que les ouvrages aient été mis en état d'être utilisés par leur destinataire.

Les locaux qui ont servi au chantier sont mis en parfait état de propreté.

▪ Panneau de chantier

A front de la voirie, l'Adjudicataire fait placer à ses frais, un panneau où figurent les indications relatives à l'ouvrage suivant les instructions qu'il obtiendra auprès de l'Ingénieur du PNUD.

2. MESURES DE SECURITE

L'organisation et le gardiennage seront à la charge et aux frais de l'Entrepreneur.

L'entrepreneur, doit :

Prévoir et rendre effective toutes les mesures de sécurité suivant les normes édictées par la protection du travail et cela durant toute la durée des travaux ;

Prévoir des locaux pour protéger les matériaux et les matériels sur chantier ;

Engager un surveillant pour les entrées et les sorties des matériaux, des matériels, des personnels de chantier et toutes autres personnes étrangères pour éviter tout préjudice sur le chantier

3. IMPLANTATION ET TRACE DES OUVRAGES

Les plans annexés au présent cahier spécial des charges indiquent les différents éléments nécessaires à l'implantation des ouvrages. Ces éléments sont censés avoir été vérifiés par l'Entrepreneur.

La vérification sur terrain de toute implantation ou bornage par l'Ingénieur du PNUD ne peut avoir pour effet de relever l'Entrepreneur de ses responsabilités quant à leur exactitude.

4. REMBLAIS

Le remblayage s'effectuera avant le bétonnage du sous-pavement. Il sera compacté manuellement.

Le remblai est en latérite.

L'épaisseur du remblai après compactage, est de 15 cm.

5. MACONNERIE

1. Tolérances

Les plans sont cotés ; pour maçonnerie. Le non-respect des tolérances, en ce qui concerne les baies des fenêtres et des portes, entraîne le refus du travail.

Ces tolérances sont, par rapport aux dimensions nominales : 10 mm en plus ou en moins.

2. Mise en œuvre

Les murs sont d'aplomb, de niveau et droits, l'avancement de la maçonnerie se fait uniformément d'aplomb et de niveau. L'épaisseur des joints est de 2 cm. Le mortier utilisé a la composition ci – après : 250 Kg de ciment par m³ de sable. Les reprises, après arrêt, se font sur maçonnerie nette, nettoyée.

3. Murs intérieurs

Les murs intérieurs sont réalisés en blocs vibrés de 10 et 15 cm et leurs détails de construction (dimensionnelle) seront sur les plans à consulter.

4. Finition des murs

Les surfaces intérieures seront revêtues d'un enduit lisse, Les surfaces des locaux d'eau seront revêtues d'un carrelage en faïence à hauteur de 180 cm.

Les surfaces des murs de clôture seront revêtues d'un enduit tyrolien.

5. BETON

1. Généralités

Préambule

Pour tout ce qui concerne l'exécution du béton armé, l'Attributaire doit se conformer aux prescriptions des dernières éditions des instructions et règlements édités par l'un des Instituts de normalisation de l'un des pays quelconques de l'U.E ou Pays associés.

2. Tolérances

Il est prescrit, en particulier, de respecter rigoureusement tous les alignements horizontaux et verticaux et de considérer l'épaisseur des enduits ou de revêtements éventuels. Les tolérances dans l'exécution des bétons armés par élément, poutre ou colonne sont :

- Pour l'alignement : 15 mm maximum
- Pour l'aplomb : 5 mm maximum

Au cas où ces tolérances seraient dépassées, l'Entreprise devrait immédiatement veiller à l'exécution de toutes les corrections nécessaires.

3. Dosage du Béton

- Le dosage des bétons s'établit comme suit :

a) le Béton B pour ouvrage non armés

250 kg de ciment

400 L de sable

800 L de graviers de 8/15mm

b) Béton A pour tous ouvrages en béton armé :

350 kg de ciment

400 L de sable

800 L de graviers de 8/15 mm

- Les agrégats à mettre en œuvre pour la confection du béton doivent provenir du concassage des pierres dures, saines et compactes. Ils doivent être exempts de terre, de schiste et de tout matériau fragile.

- Le sable a un grain sec, pierreux, crissant sous la main ; il ne doit contenir ni parties terreuses, ni corps étrangers.

- L'eau est ajoutée dans une mesure susceptible de provoquer un effacement du cône d'Abraham compris entre 2 et 6

- Ciment portland artificiel normal. En cas d'emploi de ciment portland artificiel normal, ce dernier doit être de toute première qualité et avoir obtenu à titre préalable l'approbation du Fonctionnaire Dirigeant.

4. Malaxage

Le béton est malaxé manuellement ou dans la bétonnière. Le béton est malaxé le plus près possible du lieu d'emploi. Si nécessaire, il est éventuellement déposé de façon provisoire sur les surfaces propres, humides, exempts d'eau, et jamais

sur de la boue ou de la terre sèche.

5. Dispositions relatives au coffrage

Les coffrages sont contreventés et raidis par des étauçons, en vue de résister sans déformation appréciables et sans l'aide du béton en exécution, aux tensions sur la construction, y compris pression du vent, poids propre et poids du béton lui-même

Ils présentent une étanchéité suffisante. Si le béton présente des déformations importantes, il doit être démolé et reconstruit aux frais de l'adjudicataire. Un soin particulier doit être apporté à l'exécution des coffrages qui doivent être conçus de manière à ne subir aucune déformation par suite de la vibration du béton. D'autre part, les coffrages doivent être jointifs pour ne pas laisser couler la laitance du ciment.

6. Mise en œuvre

Toutes les surfaces de reprises doivent être nettoyées et humidifiées ; L'Adjudicataire prendra toutes les mesures nécessaires pour que le béton ne subisse pas de ségrégation des matériaux pendant son transport éventuel de la piste de mélange au lieu du bétonnage.

Le béton coulé sera arrosé fréquemment jusqu'à l'âge de 10 jours. Précautions nécessaires pour éviter toute détérioration due aux pertes de temps ou pertes d'eau. L'Adjudicataire est responsable de la résistance, de la connivence, du facteur eau – ciment.

7. Ragréages : nids de gravier

Au cas où les nids de gravier seraient perceptibles après décoffrage et que les dimensions de ceux-ci seraient néfastes, il sera strictement interdit à l'Entrepreneur de leur appliquer un cimentage en surface immédiatement après décoffrage. Il prendra toutes mesures utiles : changement de granulométrie, vibration plus adéquate ou complémentaire etc...

Remèdes à appliquer

- a. Décapage et enlèvement en surface et en profondeur de la partie concernée.
- b. Démolition.

8. Décoffrages

Les ouvrages en béton ne peuvent être décoffrés avant que le béton n'ait atteint le durcissement suffisant et en aucun cas avant les délais suivants :

8 jours pour parois latérales des poutres et des colonnes après bétonnage. Si la température s'est maintenue constamment au-dessus de 10°C.

Après décoffrage, les parois en béton ne présentent aucun défaut compromettant la résistance, la solidité, c.à.d nids de gravier, armatures apparentes ou insuffisamment enrobées

9. Particularité

9.1. Introduction

L'Entrepreneur doit assurer la fourniture et la pose aux emplacements nécessaires, des fourreaux en PVC ou similaires pour permettre le passage des canalisations. Les réservations nécessaires au passage des câbles, tubes et autres sont positionnées avec précision. Les éléments de réservations doivent permettre un démoulage facile, net et sans balèbres. Toutefois, les soumissionnaires ont la faculté de présenter des solutions variantes, plus économiques, à la condition cependant que les caractéristiques architecturales de l'ouvrage soient respectées.

9.2 Colonnes – Poutres – Linteaux

Les colonnes, poutres et linteaux sont réalisés en béton armé. Les linteaux sont préfabriqués ou coulés sur place selon les facilités apportées dans l'exécution par l'attributaire.

9.3. Sous – pavement

L'épaisseur du béton est de plus ou moins 8 - 10 cm. Il est coulé sur le terrain remblayé et compacté. La face supérieure du béton est parfaitement nivelée ou dressée.

7. REVETEMENT

0. Garantie

Le pavement de revêtement du sol a une épaisseur de plus ou moins 6 cm de toute manière celle nécessaire, pour atteindre le niveau prescrit.

Il est composé de la façon suivante :

- Première couche 250 kg de ciment PAN / m³ de sable.

- Deuxième couche : 3 parts de sable rude pour 1 part de ciment PAN

1. PAVEMENT

1.0. Généralité

Tous les travaux de carrelage et faïences sont garantis quant à leur stabilité durant une période de six mois à dater de la réception provisoire ou de l'occupation du bâtiment.

1.1. Enduits

0. Généralités

1. Période d'exécution

Les enduits extérieurs concernent exclusivement les parois intérieures des maçonneries et les poutres en béton armé.

Les enduits intérieurs sont exécutés après achèvement de tous les éléments de gros œuvre entrant en contact avec eux en particulier après : pose de châssis et portes extérieures en vitrage, pose des gaines, des tuyaux de percée et colliers, et de tubages d'électricité

Les enduits intérieurs sont exécutés avant : la pose des menuiseries et portes intérieures, les carrelages, revêtements de planchers et plinthes, le tirage des fils électriques.

2. Préparation du support

La préparation comprend obligatoirement les travaux suivants :

L'enlèvement des impuretés

L'enlèvement des clous, des éléments de constructions mal fixés et tout corps étranger,

Le décapage des matériaux, dépassant le plan du parement, le bouchage de trous existants dans le parement,

L'humidification des supports par aspersion d'eau, sauf s'il est suffisamment humides,

Le tirage et boucher des surfaces trop lissées,

Le grattage des joints souillés ou peu résistants

Aucun trou ne peut être pratiqué à cet effet dans les murs et parois sans l'autorisation du Fonctionnaire Dirigeant (Expert) des tels trous ne sont admis que dans des cas exceptionnels. Les réparations doivent être invisibles.

3. Composition des mortiers

Les compositions des mortiers à employer sont les suivantes :

- Mortier n° 1, de ciment pour maçonnerie : 250 kg de ciment par m³ de sable

- Mortier n°2, de ciment pour enduits intérieurs : 300 kg de ciment par m³ de sable

- Mortier n°3, de ciment pour enduit extérieurs : 350 kg de ciment par m³ de sable.

4. Mise en œuvre

L'enduit est projeté à la truelle sur le support humide, puis à la latte. L'enduit a une épaisseur totale de 20 mm. Il est appliqué en deux couches de même composition.

Réparation

L'Entrepreneur doit effectuer avec le plus grand soin les réparations nécessaires après le passage des corps de métier qui le suivent et des fissures éventuelles constatées pendant la période de garantie fixée à un an à dater de la réception provisoire ou de l'occupation de l'immeuble.

5. Enduit au mortier

Les maçonneries extérieures reçoivent un enduit au mortier de ciment, mortier n°1

6. Faïences

Les carreaux de faïences sont composés d'un mélange comprimé d'argile et de feldspaths pressés à sec et soumis à cuisson à 1.200°C. Ces carreaux sont poreux et recouverts d'une couche d'émail transparent non coloré.

Leur teinte est dans les mêmes tons que celle du carrelage et en harmonie avec la peinture murale.

8. TOITURE

0. Généralités

0.1. Ouvrage en bois

Les éléments de toiture réalisés en bois doivent être conformes aux prescriptions prévues, ici il s'agira de gîte en bois rouge et du faux plafond en multiplex de 6mm, pour toute la surface intérieure du bâtiment

0.2. Accessoires

La pose des éléments de couverture de la toiture comporte tous les accessoires de fixation et de l'étanchéité suivant le mode de couverture.

0.3. Pose des éléments

La pose des éléments est faite en partant du bas du versant vers la faite, lorsque la toiture est à recouvrement. Pour la toiture à deux versants avec faîtières, les lignes de travées doivent coïncider exactement pour permettre un bon placement des faîtières. Les sens de la pose se fait dans le sens de la direction du vent.

0.4. Essai d'étanchéité

Lorsque l'étanchéité des toitures n'a pu être prouvée normalement par les pluies successives, l'attributaire doit procéder à divers essais d'étanchéité à la demande de l'Ingénieur du PNUD.

2. Gîtages

Les gîtages de rives se placent à 3 cm au minimum et 5 cm au maximum des murs et sont calés contre ceux – ci. Les gîtages sont solidement étré sillonnés pour assurer une rigidité parfaite et de façon à permettre le clouage des plaques de plafonnage. Ils sont de chevrons 5/5.

Avant et après l'utilisation, toutes les pièces en bois reçoivent un traitement de préservation fongicide – insecticide, dont la marque est à soumettre à l'approbation du Fonctionnaire Dirigeant. Les bois doivent être rabotés et poncés avant mise en place.

3. Couverture

La couverture devra être réalisée en bacs alu ou tôles ondulées 6/10è fixées sur des pannes en bois. La fixation est prévue par clous spéciaux ou par des tire – fond en acier galvanisé muni d'une coquille d'étanchéité bitumineuse et doublée d'une coquille en acier galvanisé.

4. Faux plafond

Le faux plafond est exécuté en plaques planes en Triplex 6mm. Il est fixé à une poutraison par chevrons 8/8 en bois rouge parfaitement dressés et traités. Les rainures sont parfaitement droites, cachées avec les mêmes lattes parfaitement ajustées

9. MENUISERIES

0. Généralités

0.1 Exécution et mise en œuvre

Toutes les menuiseries sont exécutées suivant les règles de l'Art. Pour les menuiseries en bois à vernir, une couche de protection est appliquée sur toute la surface des menuiseries extérieures avant la pose. Toute protection étant prise, les pièces qui viendraient à se déformer sous l'action de facteurs atmosphériques ou tout autre facteur seront repris en atelier pour être remise en état ou remplacées suivant l'avis de l'Ingénieur du PNUD.

Le resserrage des dormants et traverses supérieurs est exécuté au mortier de ciment au moyen agréé par l'Ingénieur du PNUD.

0.2 Traitement des bois

Les contre plaqués employés à la fabrication des portes et autres ouvrages, doivent avoir été collés au moyen de produits contenant des agents de protection contre l'attaque des insectes.

Les bois massifs sont protégés avant montage par immersion dans un bain de produit approprié de première qualité. La durée de trempage doit permettre une imprégnation de 200 grammes minimum de produit par mètre carré de face vue.

0.3. Prescriptions communes à tous les ouvrages en bois

0.3.1 Dimension et tolérances

Le bois de la cloison doit être en madriers traité de 5/10

Les multiplex au-dessus de la cloison vitrée doit être de 8mm ;

0.3.2. Stockage : Les bois approvisionnés sur chantier sont stockés à l'abri de l'humidité.

0.3.3. Qualité du bois

Le bois doit être bien sec, stabilisé, dont convenablement équarri et présenté toutes les qualités d'un bois sain.

0.3.4. Défaut du bois

Les défauts du bois peuvent entraîner le refus de réception de ces matériaux par l'Ingénieur du PNUD.

0.3.5. Prescriptions pour menuiseries métalliques

L'entreprise doit veiller à une exécution soignée

Bon ajustement des ouvrants dans les dormants

Bon alignement des paumelles

Points de soudure réguliers et propres et faits à chaque fois que possible sur les parties cachées.

Les joints d'assemblage devant être fermés au mastic et celui-ci servira aussi à corriger les défauts et en certains traces.

Toute la quincaillerie est à proposer d'office pour acceptation dès le début du chantier.

L'exécution des travaux de menuiserie ne peut avoir lieu qu'après approbation par l'Ingénieur du PNUD, des plans d'exécution et présentation d'échantillons en vraie grandeur de chacun des ouvrages complets, en ordre de fonctionnement tel qu'il est dû par l'entrepreneur compris serrure, quincaillerie, etc.

La pose de châssis présentant des bosses, des bavures et des boursouflures est refusée. Les fabrications brevetées qui sont employées par l'entrepreneur n'engagent que sa seule responsabilité pour tout préjudice pouvant être causé dans l'exécution ou la jouissance de l'installation, pour les poursuites dont l'entrepreneur pourrait être l'objet du fait de l'emploi de dispositifs ou d'appareils brevetés.

- Toutes les pièces métalliques devront avoir un aspect propre et lisse sans aucune trace de rugosité due à la rouille. Toute trace de rouille devra être éliminée à l'aide de l'acide phosphorique, puis la surface bien nettoyée avant l'application d'une peinture antirouille. Toutes les pièces métalliques sont livrées au chantier avec une couche de peinture antirouille suffisamment dense, après la pose, une couche sera appliquée sur les parties ayant été abîmées ou travaillées.

0.3.6. Quincaillerie

0.3.6.1 Quincaillerie de suspension

Les ouvrants sont suspendus par des paumelles à fiches coulées ou moulées sous pression de 13 à 15 mm de diamètre à raison d'une pièce par 55 cm avec un minimum de 2 pièces.

Chaque fiche est munie d'une couche de fixation et d'au moins une vis de sécurité. La frappe de l'ouvrant sur le dormant doit être correcte.

0.3.6.2. Quincaillerie des portes – fenêtres

1. Les vantaux sont suspendus par 3 paumelles de 14 mm minimum de diamètre coulées ou moulées.

2. Lame d'étanchéité en acier galvanisé ou en alliage léger poli et oxydé anodiquement. Avec pêne lançant et serrure à gorge encastrées ; deux clefs : entrées de serrures comme la clenche.

Les objets de quincailleries et de serrureries seront d'un label de bonne qualité et doivent répondre aux exigences des normes de qualité supérieure.

Un échantillon de chaque modèle à poser sera soumis à l'appréciation et à l'approbation préalable de l'Architecte du PNUD ou de l'Ingénieur du PNUD.

Les quincailleries et serrureries sont comprises dans le prix proposé par l'entrepreneur.

10. ELECTRICITE

0. Généralité

Les qualités d'une bonne installation électrique sont : fonctionnement correct, satisfaction de l'utilisateur, absence de risques d'électrocution, d'incendie ou d'explosion, protection contre les agents extérieurs (humidité, acides, poussières, chaleur), exploitation ; entretien, dépannage, remaniement et extension facile, économie d'exploitation.

1. Qualité des équipements

Ils sont soumis à des conditions d'alimentation, d'installation et d'isolation. Les constructeurs ont de plus en plus le souci de la planification des matériels qui ont d'autre part un encombrement de plus en plus réduit.

2. Conditions d'isolation

Elles concernent la protection des personnes. L'exposition internationale de l'équipement électrique a mis en évidence l'augmentation de la sécurité :

pour les installations (matériels permettant d'effectuer des travaux sous tension)

pour les travailleurs des chantiers (interrupteurs de sécurité conformes aux normes européennes, moteur à enveloppe antidéflagrante) ;

pour les usages domestiques (disjoncteur différentiel modulaire fonctionnant par courant de défaut de 10 mA)

3. Dispositions générales concernant les installations

Toute installation doit être divisée en plusieurs circuits afin de limiter les conséquences résultant d'un défaut survenant sur un circuit ; cela facilite la recherche du défaut. A l'origine de chaque circuit, il y a un appareil de protection contre les surintensités et un appareil de sectionnement, ces deux appareils pouvant être confondus si l'appareil de protection est à coupure omnipolaire.

4. Vérification des installations

Les installations doivent être vérifiées lors de leur mise en service, à l'occasion d'une modification importante et périodiquement à intervalles convenables de manière à contrôler qu'elles sont établies et maintenues en conformité avec les règles NFC 15-100. L'isolement est mesuré par rapport à la terre et entre conducteurs à l'aide de courant continu sous tension de 500 V au maximum, le pôle positif de la source étant relié à la terre dans le cas où l'isolement est mesuré par rapport à celle-ci.

5. Réception des installations

5.1. Réception provisoire

Le maître de l'ouvrage procédera à la réception provisoire dès l'achèvement des travaux dans un délai de 8 jours par le distributeur de courant. Un procès – verbal de réception sera dressé. On y consignera toutes les observations et réclamations ou point de vue esthétique et technique.

5.2. Garantie

L'entrepreneur garantit le bon fonctionnement des installations contre tout vice de montage ou défaut de matériel pendant 1 an à dater de la réception provisoire. Ne sont pas couverts par la garantie, les dommages résultant de modification par les tiers et par le branchement d'appareils incompatible en puissance.

5.3. Responsabilité

L'Entrepreneur effectuera immédiatement le remplacement gratuit de tout le matériel ou partie des installations défectueuses, pendant le délai de garantie.

A défaut, après mise en demeure du Maître de l'ouvrage resté sans effet, après 8 jours, il supportera ainsi les frais du dommage occasionné.

5.4. Réception définitive

La réception définitive se fera un an après la réception provisoire. Il sera dressé un procès-verbal de réception définitive ; toutes fois, il sera accordé à l'entrepreneur un délai, d'un mois, pour mettre les installations en conformité avec le présent Cahier Spécial des Charges.

6. Canalisation – Appareils et Matériels

6.0. Mesures générales

Le tracé des canalisations sans tubes sera établi de manière à éviter que ces tubes ne forment des cuvettes de condensations de l'humidité.

6.1 Type et placement

Sauf prescriptions plus sévères prévues par les règlements, tous les conducteurs seront du type VOB et placés dans les tubes en matières thermoplastiques. Le tubage de chaque canalisation doit être fixé sur toute sa longueur préalablement à l'introduction des fils. Les croisements des tubes seront évités. Le passage en coude sous d'autres canalisations est interdit, un pont peut à la rigueur être accepté, pour autant qu'il ne gêne pas la pose du revêtement de sol. Le tirage des fils se fera par aiguille ou ressort en acier. Les fils et les câbles à tirer seront tous d'une seule pièce (donc sans ligature, ni joint, ni soudure). Il sera laissé une longueur de 40 cm dans chaque boîte, à chaque interrupteur, prise de courant.

6.2 Boîte de jonction – de dérivation et de tirage

6.2.1. Les boîtes de tirage ou de dérivation

Les boîtes de tirage ou de dérivation seront de même nature que les canalisations auxquelles elles seront raccordées. Elles doivent être accessibles et sont sur le trou des maçonneries, une saillie qui ne dépassera pas le plafonnage. Les raccords en forme de T et de L sont interdits dans le montage encastré s'ils sont recouverts par un vêtement et les extrémités libres de ces tubes seront bourrés de papier durant le plafonnage. Il sera prévu, au moins, une boîte de tirage tous les 8 m et de tous les 3 coudes.

6.2.2 Jonction

Les jonctions, raccordement ou dérivation sont exécutés dans des boîtes de dérivation ou aux bornes d'interrupteurs ou des prises de courant. Les conducteurs raccordés doivent être serrés exclusivement entre pièces métalliques ou l'un sur l'autre dans des pièces métalliques. Un bon contact doit être rassuré sans que les conducteurs soient endommagés.

6.2.3. Raccords de conducteurs aux tableaux ou appareils

Le raccordement des fils et câbles aux tableaux et appareils est effectué au moyen des dispositions assurant en permanence un contact parfait. Les raccords des plus de 10 mm² se réalisent obligatoirement par des souliers de câble ou des terminales équivalents.

6.2.4. Tubes encastrés

Les canalisations (conducteurs et leurs tubes) seront encastrées, sauf dans les faux – plafonds et locaux non plafonnés. Autant que possible, les canalisations suivent un parcours composé de sections verticales et horizontales de manière à

faciliter le repérage ultérieur de la position des tubes sur toute leur longueur. Ce mortier ne pourra faire saillie sur le nu des maçonneries de façon à ne pas gêner le plafonnage.

6.3. Interrupteurs

6.3.1. Emplacement – type et couleur

Sur les murs, les interrupteurs seront encastrés ou apparents. Pour ceux d'entre eux placés à côté d'une porte, l'axe vertical de la boîte isolante se trouvera à 15 cm du bord du mur. Les plaques de recouvrement pour les interrupteurs à encastrer et les coiffes de recouvrement pour les interrupteurs apparents seront placés parfaitement d'aplomb. Il est rappelé que lors de placement, les boîtes seront bourrées de papier. Il sera prévu un interrupteur à côté de chaque porte d'accès dans chaque pièce.

Dans les WC, l'interrupteur sera accessible à partir du couloir de l'issue de secours, à l'entrée des WC. À droite.

6.3.2. Tableau divisionnaire

Description

Ils seront réalisés en tôle ou en matière moulée destinée à être encastrée.

Chaque tableau comportera :

- Un disjoncteur général
- Les fusibles automatiques correspondant aux différents circuits. Chaque tableau est équipé d'un jeu de barres triphasées de section constante (1,5 A par m²).

Les différents départs seront câblés de telle façon que la séparation des charges sur les trois phases doit être parfaite. Ils seront équipés en plus :

- D'une barre neutre de même section que le jeu de barres principal ;
- D'une barre générale de mise à la terre ;
- Chaque circuit divisionnaire sera repéré.

6.4. Points lumineux

6.4.1. Emplacement des points lumineux

L'emplacement des points lumineux est celui indiqué aux plans et descriptions de l'installation électrique. Si certains emplacements ne sont signalés avec précision ou encore si l'emplacement prévu est jugé peu adéquat par l'installateur, celui – ci le signera au Maître de l'ouvrage qui indiquera sur place le nouvel emplacement ou précisera celui – ci.

Dans le sanitaire, nous avons des tubes fluorescents 1x20W, tandis que dans les différents locaux comme sur les murs extérieurs ; nous avons des tubes fluorescents simple de 1x40W

Echantillonnage et plans

Plans

Avant tout début d'exécution, les plans d'exécution et notes de calculs devront avoir été soumis au Fonctionnaire Dirigeant et été approuvés par celui – ci.

Les plans d'installation seront composés de :

- ✓ Un schéma électrique (Unifilaire) ;
- ✓ Un plan de canalisation.

Ces plans devront comporter les indications suivantes :

- ✓ Calibre et réglage des protections ;
- ✓ Section des conducteurs et mode de pose ;
- ✓ Nombre de conducteurs par conduit ;
- ✓ Répartition des circuits sur les différentes phases.

Avant toute pose, l'entrepreneur devra fournir au Fonctionnaire Dirigeant un échantillon complet des fileries, fourreaux, points lumineux, armoires, prises etc., pour appréciation et agrément.

11. ASSAINISSEMENT ET SANITAIRE

0. Généralités

0.1. Assainissement

Les travaux d'assainissement comprennent l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'acheminement et à l'évacuation des eaux usées et vannes des WC vers les installations d'évacuations. Les travaux prévus sont exécutés dans toutes les règles de l'art et avec soin. Les raccords, soudures, branchements doivent être esthétiques. L'Attributaire devant ses

responsabilités, doit réaliser une installation répondant aux remarques du Fonctionnaire Dirigeant.

0.2. Sanitaires

L'adjudicataire doit fournir et poser des installations complètes conformément aux règles de l'art et aux règles en vigueur sans pouvoir à ces deux points de vue considérer comme limitatives, pour ces fournitures et installations, les indications contenues dans le présent document notamment :

- la fourniture de tous les appareils en état de marche y compris les accessoires,
- les scellements et fixations de tous les appareils,
- les fournitures et la pose des fourreaux de protection des tuyauteries dans les traversées de maçonnerie, ou éventuellement de béton.

1. Distribution d'eau

1.0. Généralités

Les tuyaux sont fixés par des colliers en fer galvanisé, distant de 50 cm en parcours horizontal et de 1 m en parcours vertical. Le tuyau doit pouvoir coulisser dans les colliers. Il est écarté des murs et du pavement. Les jonctions et embranchements se font par raccord filetés rendus étanches au moyen de chanvre. Les raccords aux appareils ou aux tuyauteries de nature différente se font par raccords aux trois pièces en laiton. Les raccords de la sortie du sol d'appareil sont en cuivre chromé.

Pour les appareils en matière cassante, les raccordements se font, si nécessaire, par l'intermédiaire d'un métal moins rigide (cuivre). L'installateur tient compte dans le tracé de son installation, de variation de longueur pouvant atteindre 0,5 mm/m pour l'eau froide.

1.1. Conduite principale

La conduite principale est réalisée en section minimum de PPR 25

1.2. Conduites secondaires

Les conduites secondaires sont réalisées en section minimum de PPR 20

2. Appareils sanitaires

2.1. Lave-mains

- Le lave – mains est de dimension 45 x 30 cm environ en porcelaine vitrifiée de couleur blanche ou jaune d'œuf, posé sur consoles en fonte émaillée, avec robinet en cuivre chromé ou acier inoxydable, très solide et parfaitement étanche, fixé sur le lave – mains même. La crépine a 45 mm de diamètre intérieur et doit être en acier non oxydable. Son axe est de 15 cm du mur.

- La fixation ne peut laisser aucun jeu entre le lave-mains et le mur contre lequel il s'applique.

- La chaînette est en laiton chromé et la bande en caoutchouc. La crépine est en laiton chromé en acier inoxydable.

Le raccordement de la décharge se fait avec un écrien en laiton.

2.2. WC Monobloc

Fourniture et pose WC monobloc en quantité prévue. WC en porcelaine vitrifiée blanche comprenant la sortie « S » en réservoir posé sur la vase intérieure couvercle et un siège de WC double, fermé noir ou blanc, plastique avec attaches. Le WC est fourni avec tous les accessoires de fonctionnement y compris un porte – papier en laiton chromé avec couvercle ou en porcelaine, type à appliquer, 10 cm avec vis de fixation ne peut laisser aucun jeu avec le pavement ou le mur contre lequel le WC / porte papier est posé.

3. Egouttage

3.1. Chambre de visite

L'attributaire doit faire l'exécution de tous les regards nécessaires, c'est – à – dire regards de pieds de chute, de branchements, de jonctions, de visite, les siphons de sol et de cour. Ils doivent être conçus et exécutés en fonction de l'usage auquel ils sont destinés et répondre à tous les impératifs inhérents à une utilisation fonctionnelle et parfaite. La fondation est en béton non armé. Son épaisseur est au minimum des 10 cm sous le tuyau du fond en grès d'une ½ section. Sauf indication contraire, les parois sont en maçonnerie ordinaire. La maçonnerie est revêtue intérieurement d'un enduit au mortier de 1 cm d'épaisseur, lissé à la truelle. La chambre est fermée par une dalle en Béton armé.

3.2. Eau usée

Sauf prescription contraire, les tuyaux de décharge en plomb, cuivre ou PVC de section minimum inférieur de 30 mm pour lavabo et éviers, 50 mm pour les cas où les tuyaux sont encastrés dans les murs ou sous – pavements, la fixation s'effectue comme suit : pour les tuyaux en cuivre, aucune tuyauterie n'est placée à moins de 1 m fixées au moyen de colliers en laiton espacés de 1 m en parcours horizontal et de 1 m en parcours verticale.

Les tuyaux sont travaillés à la machine à cintrer, toutes les précautions voulues sont prises pour éviter l'aplatissement

du tuyau ou son défoncement.

On emploie soit la soudure brasée, soit des raccords soudés par capillarité

Toutes les parties susceptibles de s'oxyder sont préalablement à la soudure recouverte d'un désoxydant. L'installateur prend toute précaution pour assurer une pente convenable des canalisations de décharge et supporte l'entière responsabilité d'une obstruction éventuelle due au manque de pente durant la période de garantie.

12. PEINTURES

0. Généralités

0.1. Quantité des peintures

L'entrepreneur doit adjoindre à sa proposition une notice indiquant la marque, la qualité et le mode d'emploi des produits proposés pour chaque genre d'ouvrage. Si les produits sont acceptés, il ne pourra être fait emploi d'autres produits sur le chantier. Les produits employés sont livrés sur chantier dans emballages d'origine et fermés. Aucun produit d'une autre marque, diluant ou autre, ne peut être stocké sur le chantier.

Des prélèvements et analyses sont exécutés pour vérifier la qualité des matériaux employés.

0.2. Mise en œuvre des produits

L'entrepreneur doit fournir l'ensemble de la mise en peinture exécutée conformément aux règles en vigueur et aux prescriptions des fabricants des produits employés, sans pouvoir à ces points de vue considérer comme limitatives pour ces fournitures et leur mise en œuvre, les indications contenues dans le présent document et notamment sur la superposition des matériaux d'origine ou de qualité différentes.

0.3. Travaux compris

Fourniture et livraison à pied d'œuvre des matériaux et produits nécessaire à l'exécution de cette prestation. Préparation des supports : grattage, rebouchage, ponçage, enduits...

Protection des sols, plafonds, parois, menuiseries, meubles, agencement divers etc.

Nettoyage des taches au fur et à mesure des travaux.

0.4. Teintes et tons

Pour le choix de la nuance, l'entrepreneur présente la carte de ses teintes courantes. Il échantillonne les teintes cassées jusqu'à la complète satisfaction du Maître de l'ouvrage représenté par le Fonctionnaire dirigeant.

La mise au point de la nuance se fait exclusivement par le mélange des peintures préparées de même marque et déclarées miscibles par le fabricant ou par l'addition de pigments broyés en pâte portant la marque du fabricant de la peinture et déclarés par lui miscibles à cette peinture. L'addition des tous autres pigments ou colorants est interdite.

0.5. Partie métallique des ouvrages

Sauf instructions du Fonctionnaire dirigeant, les pièces en aluminium ne reçoivent aucune peinture. Les pièces en métaux ferreux susceptibles de rouille, faisant corps avec ces ouvrages ou autre matière (charnières, colliers de fixation etc..) sont soigneusement débarrassées de toute trace rouille ou de peinture antérieure avant d'être peints. Les parties en mouvements sont graissées.

0.6. Garantie

L'entrepreneur est tenu de décaper et de refaire à ses frais tout ouvrage ou partie d'ouvrage qui présenterait dans un délai de 2 mois prenant cours à l'achèvement affectif des travaux de peinture l'un des défauts suivants : cloques, écaillage ou pelage, fissuration jusqu'au support, altération prononcée de la teinte. Il en est de même pour les peintures qui présentent avant la fin du troisième mois de leur mise en œuvre, un degré appréciable de farinage.

1. Peinture au latex vinylique et acrylique

Le travail comporte la réparation des trous et défauts au moyen d'enduit à l'eau, le ponçage à sec du support, l'application d'une couche de fond et d'une couche de finition sur les murs et plafonds (intérieurs et extérieurs).

2. Peinture émail

Elle est appliquée sur les ouvrages métalliques notamment les châssis de fenêtre et impostes, les antivols, les portes métalliques ; également sur la planche de rive de la guérite.

L'allège en façade du bâtiment en rez-de-chaussée est aussi peinte en émail.

13. VITRERIE

0. Généralité

Avant le placement des verres, tout fer ou bois à vitre reçoit une couche d'huile de lin ; le mastic est de première qualité. La pose se fait à double mastic, après fixation par pointe ou goupille.

Dans les châssis mobiles, les verres sont calés du côté du pivot. Dans les menuiseries à petits bois, les vitres sont de même épaisseur. Tout verre ou glace fendu par une pointe doit être remplacé. Le vitrier ne dépose jamais son mastic sur les planches, les pavements ou sur tout objets susceptibles d'être taché. Son travail achevé, il enlève soigneusement tous

les débris et déchets provenant de sa fourniture et les transporte hors des lieux.

1. Verre clair pour vitrage

Les vitrages autres que ventailles sont réalisés en verre de 5 mm, et 6 mm d'épaisseur pour la cloison en bois. Les feuilles sont bien planes, exemptes de bulles, lentilles, brûlures ou tous autres défauts.

14. Nettoyage du chantier

A la fin des travaux, l'entreprise est tenue de faire disparaître toutes les tâches de peinture ou de vernis et d'évacuer tous les résidus après nettoyage complet du chantier et du site.

Spécifications techniques des matériaux à mettre en œuvre

1. L'eau

L'eau utilisée dans les mortiers doit être douce, propre et débarrassée de toutes matières nuisibles telle qu'argile, boue, sel, etc.

2. Le ciment

Le ciment utilisé doit être portland artificiel CPA 32.5, d'une résistance à l'écrasement à sept jours de 150 kg/m² au moins.

3. Le sable

Le sable proviendra de carrière ou de rivière. Il sera cristallin crissant sous la pression des doigts exempt de matière organique et ne contiendra pas à l'état sec plus de 7% d'argile.

4. Le Gravier

Le gravier utilisé dans le béton est du type de granulométrie 8/15. Il proviendra d'une roche dure de bonne qualité et non altérée, parfaitement saine dégagée de toute terre végétale. Les granulats seront conformes aux spécifications de la norme NF P 18-301 ou équivalente. Les granulats seront stockés sur l'aire nettoyée.

5. Les blocs

Les blocs doivent être d'une excellente qualité et homogènes. Leurs dimensions doivent pouvoir assurer les épaisseurs des murs prévues aux plans. Leur résistance à l'écrasement doit être de 50 kg/cm².

6. Les bois

Quelle que soit la qualité prescrite, les bois seront exempts de tout défaut pouvant nuire à la conservation des ouvrages par conséquent ils devront être imbibé d'un produit de protection de première qualité ; Ils seront sains, clairs et secs.

Sont considérés comme secs, les bois dont le degré d'humidité est inférieur à 15%.

La spécification de qualité s'entend :

- a. Pour menuiserie à vernir : Bois scié à quatre faces exemptes de tout défaut
- b. Pour menuiserie à peindre : Bois scié avec au maximum deux nœuds sains de 10 mm de diamètre au mètre courant par face vue, légères traces de bleute et défauts d'aspect tolérés.

Le bois contre-plaqué sera sans aubier, nœud, poche de résine, raie bleue transversale ou décoloration, de la qualité à vernir ou à peindre selon la description du bordereau descriptif.

7. La quincaillerie

Les matériaux de quincaillerie seront d'excellente qualité :

L'adjudicataire est tenu, avant d'utiliser ces matériaux sur le chantier, de soumettre à l'approbation du fonctionnaire dirigeant les échantillons de toutes les pièces de quincaillerie.

8. Les vitres

Les vitres sont des lamelles et doivent être claires et d'une épaisseur de 5 mm sans cassure ni des traces de cassures.

9. Fer à béton

Les aciers à utilisés sont de type crénelé de nuance FeE24. L'assemblage se fera avec le fil recuit. L'enrobage des barres d'acier sera d'au moins 2,5cm. Les armatures seront stockées dans un lieu aéré et protégée contre la pluie et l'humidité.

10. Tôle noire

Les tôles noires pour la menuiserie métallique doivent avoir une épaisseur minimum de 2mm.

11. Tube rectangulaire

Les tubes rectangulaires pour la structure de l'allée couverte et la charpente de l'espace de détente sont de 60x40x 1,5mm.

Travaux d'aménagement

Nettoyer et enlever tout ce qui se trouve sur l'environnement immédiat du site :

- Désherbage, évacuation des immondices et déchets solides.
- Mettre à niveau le terrain du site par déblai et remblai.

La plantation de pelouse se fera devant comme en arrière du bâtiment.

BORDEREAU DESCRIPTIF DES PRIX UNITAIRES

N° PRIX	DÉSIGNATION DES TACHES ET PRIX UNITAIRES (EN TOUTES LETTRES)	PRIX UNITAIRES (XAF)
1	Installation et repli chantier Ce prix rémunère au forfait les frais de chantier ainsi que l'amenée et le repli du matériel. Ces frais comprennent les coûts relatifs à la réalisation de toutes les installations nécessaires à l'exécution des travaux (bureaux de chantier, magasin de stockage, infirmerie), aménagement des aires pour stockage des matériaux, stationnement du matériel et véhicules, le gardiennage, la clôture provisoire, le raccordement provisoire aux réseaux de distribution d'eau et d'électricité si nécessaire dans les sites où ils sont existants et cabinets d'aisance. Ces frais comprennent aussi le démontage des bureaux, le repli et transport du matériel et la remise en état des lieux. Prix au forfait (FFT) : XAF	
2	Travaux Préparatoires Ce prix rémunère : - Dépose d'une partie de la couverture et de la charpente - Dépose de faux-plafond en bois dans différents locaux Les travaux comprennent le démontage de faux-plafond et gitage dégradés sur toute la surface intérieure du bâtiment - Dépose Garde-fou en frise sur une partie du couloir à l'Etage - Dépose des portes et fenêtres existantes Les travaux comprennent l'enlèvement des portes, des fenêtres, de leurs chambranles ou encadrements en vue des travaux ultérieurs. - Dépose appareils sanitaires et appareils électriques - Démolition murs pour ouvertures des baies des portes et des fenêtres suivant nouvelle configuration - Vérification étanchéité La vérification de la couverture en tôles galvanisées aux endroits des infiltrations des eaux des pluies y compris toutes sujétions utiles pour permettre le déroulement des travaux dans les règles de l'art - Traitement et colmatage de toutes les fissures au mortier dosé à 250 kg/m³ dans les différents bureaux L'évacuation hors site en un lieu agréé par le Représentant du Maître d'œuvre des matériaux issus de la démolition Prix au forfait (FFT) : XAF	

3	Fouille /Déblai Ce prix rémunère au mètre cube (m3) suivant les dispositions du CCPT, la réalisation de différentes fouilles. Il comprend : - L'excavation manuelle ou mécanique des ouvrages ou des tranchées en terrain meuble pour fondation des bâtiments, y compris piquetages, extraction des matériaux et leur mise en dépôt soignée à proximité de la fouille ; - Les protections de toutes natures contre les éboulements et les circulations d'eau et les épuisements éventuels ; - Toutes les contraintes d'exécution en présence d'eau ainsi que toutes les sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux ; Il s'applique au mètre cube (m3) de matériaux excavés (extraits) calculé sur la base des documents du projet approuvés par le Représentant du Maître d'œuvre. Prix au mètre cube (m3) : XAF	
4	Remblai Ce prix rémunère la mise en œuvre des terres autour d'ouvrages par couches successives bien compactées suivant les indications de prescriptions techniques et plans, des terres réutilisables issues de la fouille ou de déblai. Ce remblai sera en grande partie en terre d'apport latéritique. Prix au mètre cube (m3) : XAF	
5	Maçonnerie de moellons Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de maçonnerie en moellons des murs de fondation. Il comprend la fourniture à pied d'œuvre, la mise en œuvre sur lit de mortier, et toutes sujétions d'exécution. Prix au mètre cube (m3) : XAF	
6	Construction des murs briques cuites Ce prix rémunère : La construction des différents murs en briques cuites, ce, conformément aux plans et aux prescriptions techniques du présent cahier des charges et toutes sujétions d'exécution. Il comprend la fourniture à pied d'œuvre, la mise en œuvre sur lit de mortier suivant les règles de l'art et toutes sujétions d'exécution. Prix au mètre cube (m³) : XAF	

7	Béton de sous pavement dosé à 250 kg/ m3 Ce prix rémunère la confection et la mise en œuvre d'un béton dosé à 250 kilogrammes de ciment par mètre cube de béton. Ce béton est confectionné selon les dispositions du CCPT et destiné au sous-pavement. Il comprend la fourniture des agrégats, sable, ciment, eau, le malaxage, le chargement, le transport, les manutentions diverses, le déchargement à pied d'œuvre, la mise en place en tous lieux et à toute hauteur, le réglage, le coffrage éventuel, le talochage, les matériels, main d'œuvre et toutes sujétions. Il comprend aussi toutes les sujétions de stockage et de préparation. Les volumes pris en compte seront mesurés suivant les plans d'exécution. Prix au mètre cube (m3) : XAF	
8	Béton armé dosé à 350kg/m3 (destination) Ce prix rémunère la confection et la mise en œuvre d'un béton dosé à 350 kilogrammes de ciment par mètre cube de béton destiné à la réalisation d'éléments d'ouvrages armés selon les plans d'exécution : colonnes, linteaux, dalles, poutres, chaînages. Ce prix rémunère aussi en kilogramme (kg) la fourniture à pied d'œuvre et le façonnage d'armatures en acier à haute adhérence (80-100 kg d'aciers/m3.de béton, densité : 7,85) pour béton armé suivant les dispositions du CCPT. Il comprend la fourniture à pied d'œuvre des agrégats, sable, ciment, eau, adjuvants éventuels, le malaxage, le chargement, le transport, les manutentions diverses, le déchargement à pied d'œuvre, la mise en place en tous lieux et toute hauteur, le serrage (damage, vibration ...) du béton. Sont également compris la fourniture, le transport, les manutentions, la confection des coffrages, la pose, l'ajustage, l'étrésolement, les soutènements divers, les échafaudages, la dépose, les matériels, main d'œuvre et toutes sujétions. Il comprend aussi les ligatures, les cales d'espacement entre les armatures et toutes les sujétions de stockage et de préparation. Prix au mètre cube (m3) : XAF	
9	Enduit au mortier de ciment Ce prix rémunère suivant les dispositions du CCPT, la réalisation d'un enduit au mortier sur une épaisseur de deux centimètres ou un et demi centimètres sur les parois de nouvelles maçonneries, des égouts à ciel ouvert, sur les parois des claustras suivant les dispositions des prescriptions techniques ou les indications du Représentant du Maître d'œuvre. Il comprend la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de tous les matériaux, le lissage et l'égrenage. Prix au mètre carré (m²) : XAF	

10	Fourniture et pose porte double semi vitrée métallique de 1,80 x 2,10 Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre et la pose d'une porte double métallique semi vitrée avec grillage antivol métallique y compris toutes sujétions d'exécution suivant les règles de l'art. Prix à la pièce (Pce) : XAF	
11	Fourniture et pose porte simple semi vitrée métallique de 0,90 x 2,10 Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre et la pose d'une porte métallique vitrée avec grillage antivol métallique y compris toutes sujétions d'exécution suivant les règles de l'art. Prix à la pièce (Pce) : XAF	
12	Fourniture et pose porte pleine en bois 0,90 x 2,10 Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre et la pose de porte en bois avec encadrement, chambranle et serrure y compris toutes sujétions d'exécution suivant les règles de l'art. Prix à la pièce (Pce) : XAF	
13	Carreaux de grès cérame Ce prix rémunère le décapage rectiligne par meule et la pose d'un carrelage à l'aide des carreaux en grès cérame dont les dimensions et la teinte sont approuvées au préalable par le Représentant du Maître d'œuvre destiné au revêtement sol. Il comprend la fourniture et la pose de carreaux y compris le mortier de pose, suivant les règles de l'art et toutes sujétions d'exécution. Prix au mètre carré (m²) : XAF	
14	Faïence sur murs Ce prix rémunère suivant les dispositions du CCPT, la réalisation d'un carrelage avec joints en époxy à l'aide des faïences dont les dimensions et la teinte sont approuvées au préalable par le Représentant du Maître d'Œuvre destiné au revêtement mural des parois intérieures des murs du bâtiment au niveau des points d'eaux. Il comprend la fourniture à pied d'œuvre et la pose des carreaux en faïence sur une hauteur 1,80 m (ou autres indications) y compris mortier de pose, la fourniture à pied d'œuvre de l'époxy et le jointoiement suivant les règles de l'art et toutes sujétions d'exécution. Prix au mètre carré (m²) : XAF	
15	Préparation des surfaces Ce prix rémunère suivant les dispositions du CCPT, la préparation des aires destinées à la peinture. Il comprend le grattage, l'enlèvement des écailles, le ponçage, la suppression des trous et défauts de planéité au moyen de l'enduit selon les règles de l'art et toutes sujétions d'exécution. Prix au mètre carré (m²): XAF	
16	Peinture Detex Ce prix rémunère l'application de la peinture detex, en deux couches, sur les parois intérieures et extérieures des murs et colonnes, sur le faux plafond,	

	sur les poutres dont les aires ont été préparées à l'avance et toutes sujétions d'exécution. Prix au mètre carré (m²) : XAF	
17	Peinture Email Ce prix rémunère l'application de la peinture à huile, en deux couches, sur les menuiseries métalliques ou en bois (portes, fenêtres, châssis fenêtres vitrées, antivols, éléments métalliques visibles) dont les aires ont été préparées à l'avance et toutes sujétions d'exécution. Les dimensions et la teinte sont à faire approuver au préalable par le Représentant du Maître d'Œuvre Prix au mètre carré (m²) : XAF	
18	Fourniture et pose cuve WC monobloc Fourniture à pied d'œuvre et pose de WC monobloc complet y compris accessoires suivant les règles de l'art et toutes sujétions d'exécution. Prix à la pièce (Pce): XAF	
19	Fourniture et pose lavabo complet Fourniture et pose de lavabo complet y compris accessoires et toutes sujétions d'exécution. Prix à la pièce (Pce) : XAF	
20	Fosse septique 30 usagers Ce prix rémunère la construction d'une fosse septique de Longueur = 3,95 m, largeur = 2,30 m et hauteur = 1,50 m ; destinée à 35 usagers selon les dispositions de spécifications techniques. Il comprend : - L'exécution de la fouille ; - La fourniture et mise en œuvre du béton de propreté ; - La fourniture et mise œuvre du béton armé dosé à 350 kg/m³ pour radier, dalles, chaînages et autres éléments de séparations ; - La fourniture et mise en œuvre de maçonnerie en blocs pleins de 20 x 20 x 40 ; - Le remblai autour de la fosse ; - L'application de l'enduit et du bitume sur les parois intérieures des murs, - La fourniture et mise et place de matériaux pour lit bactérien, égouttoir, tuyaux de ventilation et toutes sujétions d'exécution ; Prix à la pièce (Pce) : XAF	
21	Prise avec terre Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'une prise avec terre de 16A y compris tubage et filerie. Il s'applique à la pièce fournie, posée et toutes sujétions. Prix à la pièce (Pce) : XAF	
22	Interrupteur schéma 1 Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre, la pose d'un interrupteur schéma 1 y compris tubage et filerie. Il s'applique à la pièce fournie, posée et toutes sujétions. Prix à la pièce (Pce) : XAF	
23	Sectionneur Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre et la pose d'un sectionneur pour faciliter la permutation manuelle de l'énergie hydroélectrique de l'ENERCA et de l'énergie thermique du groupe électrogène. Il s'applique à la pièce fournie, posée et toutes sujétions.	

	Prix à la pièce (Pce) : XAF	
24	Tableau divisionnaire complet de 24 circuits Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre, la pose et les essais du tableau divisionnaire complet de 24 circuits y compris fusibles. Il s'applique à la pièce fournie, posée et toutes sujétions. Prix à la pièce (Pce): XAF	

CADRE DE DEVIS DES TRAVAUX

1. Lot 1 : CONSTRUCTION

a. Construction de 80 kiosques

CONSTRUCTION DE 80 KIOSQUES					
Cadre de devis quantitatif					
Nu m	Désignation	Unit é	Quantit é	Prix Unitaire	Prix total
I	INSTALLATION ET TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1	Installation et repli du chantier	FF	1		
1.2	Nettoyage général du site y compris toutes sujétions	FF	1		-
	Total I				-
II	FONDATIONS				
2.1	Fouille en rigole pour fondation y compris toutes sujétions	m3	172,8		-
2.2	Soubassement en béton cyclopéen dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétions	m3	208		-
2.3	Remblai d'apport en couche de 20 cm y compris toutes sujétions	m3	74,4		-
2.4	Enrochement de 15 cm sous dalle y compris toutes sujétions	m3	123,2		-
2.5	Dalle de forme de 8 cm en gros béton dosé à 300 kg/m3 avec chape incorporée y compris toutes sujétions	m3	64		-
	Total II				-
III	MURS EN ELEVATION ET ENDUITS				
3.1	Mur en briques cuites de 15 cm hourdées au mortier de ciment dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétions	m²	1734,4		-
3.2	Enduit interne en mortier de ciment dosé à 300kg/m3 en double couches y compris toutes sujétions	m²	1734,4		-
3.3	Enduit tyrolien en mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 sur la façade principale du mur y compris toutes sujétions		606,72		
	Total III				-
IV	BETON ARME				
4.1	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour poteau y compris toutes sujétions	m3	18,4		-
4.2	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour linteau et chainage y compris toutes sujétions	m3	52		-
	Total IV				-
V	TOITURE ET COUVERTURE				
5.1	Panne en bois rouge de 8x8 cm y compris toutes sujétions	m3	6,4		-

5.2	Couverture en tôle galva de 32/100e y compris toutes sujétions	m²	1536		-
5.3	Planche de rive en bois blanc raboté et dressé de 20 cm de large y compris toutes sujétions	ml	679,68		-
	Total V				-
VI	MENUSERIE BOIS ET METALLIQUE				
6.1	Fourniture et pose bloc porte de 80x200, cadre en cornière lourde de 40 et battant en tôle noire de 2mm d'épaisseur y compris quincaillerie et toutes sujétions	U	80		-
6.2	Fourniture et pose bloc fenêtre de 140x120, cadre en cornière lourde de 40 et battant en tôle noire de 2mm d'épaisseur y compris quincaillerie et toutes sujétions	U	80		-
	Total VI				-
VII	PEINTURE				
7.1	Application d'une couche de chaux y compris toutes sujétions	m²	1734,4		-
7.2	Application de la peinture de type vinylique sur mur en double couches y compris toutes sujétions	m²	1734,4		-
7.3	Application de la peinture de type glycérophthalique sur ouvrages en bois et métallique en double couches y compris toutes sujétions	m²	694,4		-
	Total VII				-
	Total Général				-

b. Construction de latrines à deux box

CONSTRUCTION DE LATRINES A DEUX BOX					
Cadre de devis					
Num	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
1	Fouille pour fosse y compris réglage des parois, évacuation des déblais et toutes autres sujétions	m3	27,51		-
2	Enrochement de la fosse en moellon de 15 cm y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m3	1,98		-
3	Gros béton de 10cm dosé à 300kg/m3 mis en place sur l'enrochement y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m3	1,32		-
4	Maçonnerie en brique agglomérée pleine de 20 à l'intérieur de la fosse, dosée à 250Kg/m3 y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m2	41		-
5	Poteaux de liaison de 15x20 pour les murs de la fosse en béton armé dosé à 350 kg/m3 y compris autres sujétions de mise en œuvre	m3	0,522		-
6	Enduit de 2 cm dosé à 400Kg/m3 sur les parois intérieures de la fosse y compris une chape lissée à la truelle et toutes sujétions de mise en œuvre	m²	48,75		-
7	Dalle en béton armé dosée à 350 kg/m3 avec trappe de visite de 60x60 y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m2	1,10		-
8	Aménagement en béton d'un WC à la turque y compris toutes sujétions de mise en œuvre	FF	2,00		-
9	Mur en élévation en briques cuites hourdé au mortier de ciment dosé à 250kg/m3 y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m2	16,16		-

10	Clastra de type boîte aux lettres sur la partie postérieure de la latrine de dimension 95x50 y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m2	0,95		-
11	Poteaux de liaisons entre les murs en béton armé dosé à 350 kg/m3 y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m3	0,31		-
12	Linteaux en béton armé dosé à 350 kg/m3 sur murs en briques cuites y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m3	0,13		-
13	Fourniture et pose des lices et panne en bois rouge traité de 8x8 y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m3	0,08		-
14	Couverture en tôle Alu de 6/10è y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m2	5		-
15	Fourniture et pose planche de rive en bois blanc traité de largeur 22cm y compris toutes sujétions de mise en œuvre	ml	8		-
16	Fourniture et pose de bloc de porte (cadre + battant) en triple Z de dimensions 80x210 y compris quincailleries et toutes autres sujétions de mise en œuvre	U	2		-
17	Fourniture et fixation de tuyaux pour aération en PVC de 100 avec moustiquaire au bout y compris toutes sujétions de mise de fixation	ml	6		-
18	Application de la peinture à huile sur la menuiserie bois en double couche y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m2	10,24		-
Total Général					

1. Lot 2 : REHABILITATION

a) Réhabilitation des étals.

REHABILITATION DES ETALS DU MARCHE					
Cadre de devis quantitatif					
Nu m	Désignation	Uni té	Quanti té	Prix Unitaire	Prix total
I	INSTALLATION ET TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1	Installation et repli de chantier	FF	1		-
1.2	Abattage ou élagage d'arbres y compris évacuation des déchets	FF	6		-
1.3	Désherbage et nettoyage du site y compris toutes sujétions	FF	1		-
1.4	Dépose de la couverture en tôle y compris toutes sujétions	FF	1		-
	Total I				-
II	FONDATIONS ET OUVRAGES EN BETON				
2.1	Fouille en pleine masse y compris toutes sujétions	m3	19,44		-
2.2	Enrochement sous dalle y compris toutes sujétions	m3	12,15		-
2.3	Dalle de forme en gros béton dosé à 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m3	24,3		-
2.4	Pavé en pierre plate hourdé au mortier dosé à 300kg/m3 y compris toutes sujétions	m²	480		-
	Total II				-

III	MURS EN ELEVATION ET ENDUITS				
3.1	Pieds droits en briques agglomérées pleines de 15 cm hourdées au mortier de ciment dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétions	m²	16,8		-
	Total III				-
IV	BETON ARME				
4.1	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour paillasse y compris toutes sujétions	m3	5,76		-
	Total IV				-
V	TOITURE ET COUVERTURE				
5.1	Etanchéité partiel de la couverture y compris toutes sujétions	FF	1		-
5.2	Ferme assemblée en bois rouge de 4x16 cm ou 4x8 cm y compris toutes sujétions	m3	5		-
5.3	Panne en bois rouge de 8x8 cm y compris toutes sujétions	m3	2		-
5.4	Couverture en tôle galva de 4/10e y compris toutes sujétions	m²	320		-
	Total V				-
VI	PEINTURE				
6.1	Application de la peinture de type master en double couche sur la couverture y compris toutes sujétions	m²	2085,0 24		-
	Total VI				-
VII	AMENAGEMENT EXTERIEUR				
7.1	Curage de fossé en béton de profondeur 50 cm y compris toutes sujétions	ml	150		-
7.2	Renforcement de portail métallique y compris toutes sujétions de remise en état de marche	U	3		-
	Total VII				-
	Total Général				-

b) Réhabilitation des kiosques

REHABILITATION DE 44 KIOSQUES					
Cadre de devis quantitatif					
Nu m	Désignation	Uni té	Quan tité	Prix Unitaire	Prix total
I	INSTALLATION ET TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1	Dépose partielle (façade principale) de la couverture en tôle y compris toutes sujétions	FF	1		-
1.2	Dépose partielle de la toiture en bois y compris toutes sujétions	FF	1		-
1.3	Dépose de blocs de menuiserie bois (cadre + battant) pour porte et fenêtre y compris toutes sujétions	U	46		-
1.4	Démolition du dallage en béton dans les kiosques y compris toutes sujétions	FF	1		-

	Total I				-
II	FONDATIONS				
2.1	Renforcement de la fondation en gros béton dosé à 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m3	3,5		-
2.2	Renforcement de la fondation ou de la marche en béton cyclopéen dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétions	m3	4,3		-
2.3	Reprise de la dalle de forme en gros béton dosé à 300 kg/m3 avec chape incorporée y compris toutes sujétions	m3	24,55		-
	Total II				-
III	MURS EN ELEVATION ET ENDUITS				
3.1	Enduit tyrolien en mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 sur la façade principale du mur y compris toutes sujétions	m²	303,6		-
3.2	Enduit au mortier de ciment dosé à 300kg/m3 sur certaines parties du mur y compris toutes sujétions	m²	102,7		-
	Total III				-
IV	TOITURE ET COUVERTURE				
4.1	Etanchéité de la couverture y compris toutes sujétions	FF	1		-
4.2	Panne en bois rouge de 8x16 cm pour surélévation de la toiture (façade principale) y compris toutes sujétions	m3	2,16		-
4.3	Repose de couverture de la façade principale y compris toutes sujétions	FF	1		-
4.4	Couverture en tôle bac Alu de 6/10e y compris toute sujétions	m²	93,64		-
	Total IV				-
V	MENUSERIE BOIS ET METALLIQUE				
5.1	Fourniture et pose bloc porte, cadre en cornière lourde de 40 et battant en tôle noire de 2mm y compris quincaillerie et toutes sujétions				-
	Dimensions : 80x200	U	44		-
5.2	Fourniture et pose bloc fenêtre, cadre en cornière lourde de 40 et battant en tôle noire de 2mm y compris quincaillerie et toutes sujétions				-
	Dimensions : 120x140	U	44		-
	Total V				-
VI	PEINTURE				
6.1	Préparation de la surface avant impression y compris décapage, masticage, ponçage et toutes autres sujétions	m²	1901,68		-
6.2	Application de la peinture de type vinylique sur mur en double couches y compris toutes sujétions	m²	1901,68		-
6.3	Application de la peinture de type vinylique sur faux en double couches y compris toutes sujétions	m²	288,64		-
	Total VI				-
	Total Général				-

c) Réhabilitation du bloc sanitaire

REHABILITATION DU BLOC SANITAIRE					
Cadre de devis quantitatif					
Num	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix total
I	TRAVAUX PREPARATOIRES ET FONDATIONS				
1.1	Nettoyage du site y compris toutes sujétions	FF	1		-
1.2	Renforcement de la fondation en gros béton dosé à 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m3	1,5		-
1.3	Reprise de la dalle de forme en gros béton dosé à 300 kg/m3 avec chape incorporée y compris toutes sujétions	m3	0,5		-
	Total I				-
II	MURS EN ELEVATION ET ENDUITS				
2.1	Colmatage de fissures sur mur en mortier de ciment dosé à 300kg/m3 y compris toutes sujétions	m²	65		-
	Total II				-
III	BETON ARME				
3.1	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour poteau y compris toutes sujétions	m3	0,324		-
	Total III				-
IV	TOITURE ET COUVERTURE				
4.1	Etanchéité partiel de la couverture y compris toutes sujétions	FF	1		-
4.2	Faux plafond en feuille de contreplaqué de 5 mm y compris toutes sujétions		63,7		-
4.3	Planche de rive en bois blanc de 20 cm y compris toutes sujétions	ml	38,4		-
	Total IV				-
V	PLOMBERIE SANITAIRE ET CARRELAGE				
5.1	Révision de la tuyauterie d'alimentation des appareils sanitaires y compris toutes sujétions	FF	1		-
5.2	Révision de la tuyauterie d'évacuation des appareils sanitaires y compris toutes sujétions	FF	1		-
5.3	Révision d'une fosse septique de 20 usagers y compris curage et toutes sujétions de fonctionnement	FF	1		-
5.4	Révision d'un puisard de diamètre 2,00m y compris toutes sujétions de fonctionnement	FF	1		-
	Total V				-
VI	PEINTURE				
6.1	Préparation de la surface avant impression y compris décapage, masticage, ponçage et toutes autres sujétions	m²	368,22		-
6.2	Application de la peinture de type vinylique sur mur en double couches y compris toutes sujétions	m²	300,52		-
6.3	Application de la peinture de type glycérophthalique sur mur en double couches y compris toutes sujétions	m²	46,8		-

6.4	Application de la peinture de type glycérophthalique sur ouvrages en bois et métallique en double couches y compris toutes sujétions	m²	37,8		-
	Total VI				-
	Total Général				-

d) Réhabilitation d'un hangar

REHABILITATION D'UN HANGAR					
Cadre de devis quantitatif					
Num	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix total
I	INSTALLATION ET TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.3	Abattage ou élagage d'arbres y compris évacuation des déchets	FF	1		-
1.4	Désherbage et nettoyage du site y compris toutes sujétions	FF	1		-
1.5	Dépose de la couverture en tôle y compris toutes sujétions	FF	1		-
1.6	Dépose de la toiture en bois y compris toutes sujétions	FF	1		-
1.7	Dépose de mur en briques cuites y compris toutes sujétions	FF	1		-
1.8	Traitement anti thermite y compris toutes sujétions	FF	1		-
	Total I				-
II	FONDATIONS				
2.1	Renforcement de la fondation en gros béton dosé à 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m3	0,5		-
2.2	Renforcement de la fondation ou de la marche en béton cyclopéen dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétions	m3	0,43		-
2.3	Reprise de la dalle de forme en gros béton dosé à 300 kg/m3 avec chape incorporée y compris toutes sujétions	m3	7,43		-
	Total II				-
III	MURS EN ELEVATION ET ENDUITS				
3.1	Mur en briques cuites de 15 cm hourdées au mortier de ciment dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétions	m²	62,4		-
3.2	Enduit en mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m²	124,8		-
3.3	Colmatage de fissures en mortier de ciment dosé à 300kg/m3 y compris toutes sujétions	m²	7		-
	Total III				-
IV	BETON ARME				
4.1	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour paillasse y compris toutes sujétions	m3	0,5		-
	Total IV				-
V	TOITURE ET COUVERTURE				

5.1	Etanchéité partiel de la couverture y compris toutes sujétions	FF	1		-
5.2	Panne en bois rouge de 8x8 cm y compris toutes sujétions	m3	1,52		-
5.3	Couverture en tôle bac Alu de 6/10e y compris toute sujétions	m²	630		-
5.4	Planche de rive en bois blanc de 22cm de large y compris toutes sujétions	ml	60,44		-
	Total V				-
VI	MENUSERIE BOIS ET METALLIQUE				
6.1	Fourniture et pose bloc porte, cadre en bois rouge de 7x7 et battant en bois blanc assemblé en triple Z y compris quincaillerie et toutes sujétions				
	Dimensions : 90x200	U	2		-
6.2	Fourniture et pose de grille, cadre en cornière lourde de 30mm et battant en fer rond de 12 y compris toutes sujétions	m2	7,2		-
	Total VI				-
VII	PEINTURE				
7.1	Préparation de la surface avant impression y compris décapage, masticage, ponçage et toutes autres sujétions	m²	485,79		-
7.2	Application de la peinture de type vinylique sur mur en double couches y compris toutes sujétions	m²	206,75		-
7.3	Application de la peinture de type glycérophthalique sur mur en double couches y compris toutes sujétions	m²	279,04		-
7.4	Application de la peinture de type glycérophthalique sur ouvrages en bois et métallique en double couches y compris toutes sujétions	m²	33,82		-
	Total IX				-
	Total Général				-

RECAPITULATIF LOT 1						
Nu m	Désignation ouvrage	Quantité	Prix par ouvrage	Total	Prix total projet XAF	Prix total projet \$
1	Construction de 80 kiosques	1	-	-		
2	Construction de latrine à deux box	2	-	-		

RECAPITULATIF						
Nu m	Désignation ouvrage	Quantité	Prix par ouvrage	Total	Prix total projet XAF	Prix total projet \$
1	Réhabilitation des étals	1	-	-		
2	Réhabilitation de 44 kiosques	1	-	-		

3	Réhabilitation du bloc sanitaire	1	-	-		
4	Réhabilitation d'un hangar	1	-	-		

SECTION 5B : AUTRES EXIGENCES CONNEXES

Outre le tableau des exigences précédent, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences et conditions supplémentaires suivantes, et des services connexes nécessaires pour satisfaire les exigences : *[cochez la condition applicable au présent AO, supprimez l'entière rangée si elle ne s'applique pas aux biens fournis]*

Termes de livraison [INCOTERMS 2010] <i>(veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	Other _____
Adresse exacte de livraison ou du lieu d'installation	Marché central de Bambari, Bangui - RCA
Mode de transport privilégié	NA
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant ⁴	NA
Distribution des documents de transport <i>(si utilisation de transitaire)</i>	NA
Si nécessaire, le dédouanement sera effectué par :	NA
Inspection à l'usine ou avant expédition	NA
Inspection à la livraison	Oui
Exigences en matière d'installation	NA
Exigences en matière de tests	Oui
Contenu de la formation à l'exploitation et la maintenance	NA
Mise en service	NA
Période de garantie	NA
Service d'assistance local	NA
Exigences en matière d'appui technique	NA
Exigences en matière de services après-vente	NA
Conditions de paiement <i>(avance maximale de 20 % du prix total, conformément à la politique du PNUD)</i>	Trente jours après réception de la facture accompagnée du BL et du bordereau de livraison

⁴Selon les INCOTERMS indiqués dans l'AO. L'utilisation d'un transitaire privilégié par le PNUD peut être envisagée afin de s'assurer de la bonne connaissance par le transitaire des procédures et des exigences en matière de documentation qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement auprès des autorités douanières du pays de destination.

Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d'exploitation sont dans cette langue	Français
---	----------

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION A RENOYER/LISTE DE VERIFICATION

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucun changement apporté au format des formulaires n'est permis est aucun remplacement n'est accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez-vous assurer qu'elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique 22.

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer ?	
▪ Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	☐
▪ Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	☐
▪ Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	☐
▪ Formulaire D : Formulaire de qualification	☐
▪ Formulaire E : Format de l'offre technique/Détail quantitatif estimatif	☐
▪ Formulaire F : Formulaire de barème de prix	☐
▪ Formulaire G : Validité de la garantie de soumission	☐
▪ [Ajouter d'autres formulaires si nécessaire]	☐
Avez-vous fourni les documents requis pour établir votre plein respect des critères d'évaluation dans la section 4 ?	☐

Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

La société soussignée propose de fournir les biens et services connexes requis pour [Insérer nom des biens et services] conformément à votre appel d'offres n° [Insérer numéro de référence de l'AO] et à notre offre. Nous déposons par les présentes notre offre qui inclut l'offre technique et le barème de prix.

Notre barème de prix, ci-joint, représente une somme de [Insérer montant en lettres et en chiffres et indiquer la devise].

Nous déclarons par la présente que notre société, ses prestataires de service agréés ou ses filiales et ses employés, notamment les membres de toute coentreprise, tout consortium ou tout partenariat ou les sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat :

- Ne font pas l'objet d'interdictions d'achat provenant de l'ONU, notamment, sans s'y limiter, d'interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU ;
- N'ont pas été suspendus, exclus ou autrement désignés comme inéligibles par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;

- c) Ne sont sujets à aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 des instructions à destination des soumissionnaires ;
- d) N'emploient pas ou ne prévoient pas d'employer une personne étant ou ayant été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année si elle a ou a eu des relations d'affaires avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec l'ONU (conformément aux restrictions applicables après la cessation de service de l'ONU, publiées dans le document ST/SGB/2006/15) ;
- e) N'ont déclaré aucune faillite, n'ont été impliqués dans aucune faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et n'ont fait l'objet d'aucun jugement ni action légale en cours qui pourrait nuire à leurs opérations dans un futur proche ;
- f) Entreprennent de ne s'engager dans aucune pratique illicite, y compris, sans s'y limiter, dans la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction et toute autre pratique non éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener leurs activités d'une manière qui empêche tout risque financier, opérationnel, pour sa réputation, ou tout autre risque indu pour l'ONU, et nous servons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente offre sont exactes et nous reconnaissons que toute mauvaise interprétation ou représentation y figurant pourra conduire à notre disqualification ou à des sanctions de la part du PNUD.

Nous proposons de fournir les biens et services connexes conformément aux documents de l'offre, notamment les conditions générales du contrat du PNUD, et au tableau des exigences et des spécifications techniques.

Notre offre est valide et nous oblige pour la période indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute offre reçue.

J'atteste que je suis dûment autorisé par [Insérer nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si le PNUD l'accepte.

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel du soumissionnaire]

Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

Dénomination légale du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement :	[Compléter]
Coordonnées du représentant autorisé du soumissionnaire	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du Portail]
Êtes-vous un fournisseur du PNUD ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du PNUD]
Pays d'activité	[Compléter]
Nombre d'employés à plein temps	[Compléter]
Attestation d'assurance qualité (par exemple ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat pertinent) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une accréditation telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalent en lien avec l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une déclaration écrite de sa politique environnementale ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Votre organisation montre-t-elle un engagement important à la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents sur les politiques internes de la société sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou une	[Compléter]

appartenance à des institutions commerciales qui encouragent ces questions ?	
Votre société est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies ?	[Compléter]
Personnes référentes que le PNUD peut contacter pour toute demande d'éclaircissement lors de l'évaluation de l'offre	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Veillez joindre les documents suivants :	▪ Profil d'entreprise ne devant <u>pas</u> dépasser 10 pages, ainsi que des brochures et catalogues de produits imprimés se rapportant aux biens et services achetés ▪ Attestation d'incorporation ou d'enregistrement de la société ▪ Attestation d'immatriculation ou de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales, ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ▪ Documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant ▪ Certificat de qualité (par exemple ISO, etc.) ou autres certificats, accréditations, prix, distinctions similaires reçus par le soumissionnaire, le cas échéant ▪ Certificats, accréditations, mentions ou étiquettes de conformité environnementale et autres preuves des pratiques du soumissionnaire qui contribuent à la durabilité environnementale et à la réduction des effets néfastes sur l'environnement (par exemple l'utilisation de substances non toxiques, de matières premières recyclées, de matériel à faible consommation d'énergie, à émission de carbone réduite, etc.), soit dans le cadre de ses pratiques commerciales, soit dans les biens qu'il fabrique ▪ Brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire ▪ Attestation ou autorisation indiquant que le soumissionnaire est le représentant du fabricant, ou une procuration ▪ Licences d'exportation le cas échéant ▪ Autorisation du gouvernement local de s'implanter et d'exploiter son activité sur le lieu d'affectation, le cas échéant ▪ Lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays

Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

À remplir et renvoyer avec votre offre, si celle-ci est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat.

Non	Nom du partenaire et coordonnées (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, courriel)	Part proposée de responsabilités (en %) et type de biens ou de services à fournir
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

Nom du partenaire principal (disposant de l'autorité pour obliger la coentreprise, le consortium, le partenariat lors du processus d'appel d'offres, et dans le cas où un contrat est attribué, lors de l'exécution du contrat)	[Compléter]
---	-------------

Nous vous joignons une copie du document susréféréncé signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique possible et la confirmation de l'obligation conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise :

☐ Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** ☐ accord de coentreprise, de consortium ou de partenariat

Nous confirmons par la présente que si le contrat est attribué, toutes les parties à la coentreprise, au consortium ou au partenariat seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du PNUD pour le respect des dispositions du contrat.

Nom du partenaire :

Nom du partenaire :

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

Antécédents de contrats inexécutés

☐ Aucune inexécution de contrat survenue au cours des 3 dernières années			
☐ Contrats inexécutés au cours des 3 dernières années			
Année	Partie inexécutée du contrat	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de l'inexécution :	

Antécédents de contentieux (notamment contentieux en cours)

☐ Aucun contentieux au cours des 3 dernières années			
☐ Antécédents de contentieux comme indiqué ci-dessous			
Année du différend	Montant du différend (en dollars É.-U.)	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Sujet du différend : Partie à l'origine du différend : Statut du différend : Partie gagnante si réglé :	

Expériences antérieures

Veuillez lister uniquement les missions similaires antérieures complétées avec succès au cours des 3 dernières années.

Veuillez lister uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a traité ou sous-traité légalement pour le client en tant qu'entreprise, ou faisait partie des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions complétées par les experts individuels du soumissionnaire qui travaillent à titre personnel ou par l'intermédiaire d'autres sociétés ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des expériences pertinentes du soumissionnaire ou de celles des partenaires ou sous-consultants du soumissionnaire, mais peut être déclarée par les experts dans leur CV. Le soumissionnaire doit être préparé à fournir des éléments concernant l'expérience déclarée en présentant des copies des documents et références appropriés à la demande du PNUD.

Nom du projet et pays d'affectation	Coordonnées du client et de la personne référente	Valeur du contrat	Période d'activité et statut	Types d'activités entreprises

Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.

☐ Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des trois (3) premiers clients, ou plus.

Situation financière

Chiffre d'affaires des 3 dernières années	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source		

Informations financières (dans un équivalent des dollars É.-U.)	Informations collectées au cours des 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Informations provenant du bilan</i>		
Actifs totaux			
Obligations totales			
Actifs actuels			
Obligations actuelles			
	<i>Informations provenant de la déclaration de revenus</i>		
Recettes totales et brutes			
Profits avant impôts			
Profit net			
Ratio actuel			

☐ Ci-joint, les copies des états financiers vérifiés (bilans, notamment toutes les notes connexes et déclarations de revenus) pour les années requises ci-dessus, conformes aux conditions suivantes :

- a) Doivent représenter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
- b) Les états financiers collectés doivent être vérifiés par un comptable public certifié
- c) Les états financiers collectés doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et vérifiées. Aucune déclaration se rapportant à des périodes partielles ne sera acceptée.

Formulaire E : Format de l'offre technique

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

L'offre du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de l'offre technique. S'il est exigé ou demandé de la part du soumissionnaire que ce dernier adopte une approche précise, celui-ci ne doit pas seulement déclarer son acceptation, mais également décrire la manière dont il compte respecter les exigences. Si une réponse descriptive est exigée et que le soumissionnaire ne la fournit pas, son offre sera déclarée non conforme.

SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire

- 1.1 Capacités organisationnelles générales qui sont susceptibles d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacités de financement des projets, contrôles de la gestion des projets, mesure dans laquelle les travaux seraient sous-traités (le cas échéant, fournir des détails).
- 1.2 Pertinence des connaissances et expérience spécialisées au sujet d'engagements similaires pris dans la région ou le pays.
- 1.3 Procédures d'assurance qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.4 Engagement de l'organisation à la durabilité.

SECTION 2 : Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l'offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

- 2.1 Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l'esprit le caractère approprié des conditions locales et de l'environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.
- 2.2 Indiquer si des travaux seront sous-traités, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l'ensemble des personnes feront fonctionner l'équipe.
- 2.3 L'offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d'examen de l'assurance qualité et de l'assurance technique interne du soumissionnaire.
- 2.4 Le plan de mise en œuvre, notamment un diagramme de Gantt ou un échancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur calendrier respectif.
- 2.5 Montrer la manière dont vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité à l'exécution du contrat.

- 2.6 Note au PNUD : Dans la colonne « a », lister les objets de la section 5a. Les services et exigences connexes telles que l'installation, la formation et les services après-vente doivent également être listés, comme exigé.

Biens et services à fournir Spécifications techniques	Votre réponse				
	Respect des spécifications techniques		Date de livraison (confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)	Attestation de qualité, licences d'exportation, etc. (indiquer tout élément applicable et le joindre)	Observations
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer (indiquer divergences)			

Autres services et exigences connexes (sur la base des informations fournies dans la section 5b)	Respect des exigences		Détails ou observations au sujet des exigences connexes
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer (indiquer divergences)	
par exemple conditions de livraison			
Garantie			
Service d'assistance local			

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel essentiel

- 3.1 Décrire la méthode de direction générale en matière de planification et d'exécution du contrat. Inclure un tableau d'organisation pour la gestion du projet en décrivant la relation entre les postes et désignations clés. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque catégorie de personnel ainsi que le temps alloué à leur implication.
- 3.2 Fournir les CV des membres du personnel essentiel qui sera employé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV doivent montrer les qualifications dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services.

Format du CV pour les membres du personnel essentiel proposés

Nom du membre du personnel	[insérer]
Poste pour cette mission	[insérer]
Nationalité	[insérer]
Compétences linguistiques	[insérer]
Formation/Qualifications	<i>[Résumer formations à l'université ou autre formation spécialisée du membre du personnel en indiquant les noms des établissements d'enseignement, les dates et les diplômes ou qualifications obtenus]</i> [insérer]
Certifications professionnelles	<i>[Fournir des détails des certifications professionnelles dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services]</i> ▪ Nom de l'établissement : [insérer] ▪ Date de certification : [insérer]
Emploi/Expérience	<i>[Lister tous les postes occupés par le membre du personnel (en commençant par le poste actuel, par ordre chronologique inversé) en indiquant les dates, noms des organismes, nom du poste occupé et lieu de l'emploi. En ce qui concerne l'expérience accumulée au cours des cinq dernières années, détailler le type d'activités entreprises, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente dans ce cadre]</i> [insérer]
Références	<i>[Fournir noms, adresses, numéro de téléphone et courriel pour deux (2) références]</i> Référence 1 : [insérer] Référence 2 : [insérer]

J'atteste que les renseignements donnés ci-dessus décrivent correctement, à ma connaissance, mes qualifications, expériences, et d'autres informations pertinentes à mon sujet.

Signature du membre du personnel

Date (jour/mois/année)

Formulaire F : Formulaire de barème de prix

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix conformément au format ci-dessous. Le barème de prix doit indiquer la répartition détaillée des coûts de tous les biens et services connexes à fournir. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnels, le cas échéant.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements d'experts et les frais et débours divers, doit être indiquée séparément.

Langue de l'offre : [Insérer devise]

Barème de prix

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Frais de FCA, le cas échéant					
Sous-total du FCA pour l'offre (Incoterms 2010) (veuillez indiquer l'aéroport international du FCA) :					
Frais de transport et de livraison					
Total de l'offre de RDA, RPD, RLD, déchargés ou dégagés, lieu, pays (Incoterms 2010)					
Installation					
Formation					
Garantie					
Après-vente					
TOTAL GÉNÉRAL					

Nom du soumissionnaire : _____

Signature autorisée : _____

Nom du signataire autorisé : _____

Nom de la fonction : _____

FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission

(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice.

Excepté les espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)

À : Le PNUD,
[Insérer les coordonnées indiquées dans la fiche technique]

CONSIDÉRANT [nom et adresse du prestataire] que (ci-après le « soumissionnaire ») a déposé une offre auprès du PNUD en date du [Cliquer ici pour entrer la date](#) pour la fourniture de biens et services au titre de *[Insérer nom des biens et services]* (ci-après l'« offre ») :

CONSIDÉRANT que vous avez stipulé que le soumissionnaire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue au montant indiqué ci-après à titre de garantie au cas où le soumissionnaire :

- a) Ne signerait pas le contrat après que le PNUD le lui ait attribué ;
- b) Retirerait son offre après la date d'ouverture des offres ;
- c) Ne se conformerait pas à une modification des exigences décidée par le PNUD en application des instructions de l'appel d'offres ;
- d) Ne fournirait pas une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents pouvant être exigés par le PNUD comme condition préalable pour l'entrée en vigueur du contrat.

ET CONSIDÉRANT que nous avons accepté de délivrer au soumissionnaire cette garantie bancaire :

Nous déclarons par la présente que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, au nom du soumissionnaire, dans la limite de *[montant de la garantie] [en lettres et en chiffres]*, telle somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ni discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie tel que susmentionné]* sans que vous n'ayez à prouver ou motiver votre demande de paiement pour la somme susmentionnée.

Cette garantie est valable jusqu'à 30 jours après la date finale de validité des offres.

SIGNATURE ET SCEAU DE LA BANQUE GARANTE

Signature : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Nom de la banque : _____

Adresse : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel de la banque]